

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 février 2023

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-trois, le seize février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et onze minutes, le Conseil municipal de la commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le dix février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de M. Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents : M. Azzédine TAÏBI, M. Kassem IDIR, Mme Zaïha NEDJAR, M. Géry DYKOKA NGOLO, Mme Najia AMZAL, M. Abdelhak ALI KHODJA, Mme Nabila AKKOUICHE, M. Mathieu DEFREL, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Irouia SAÏD OUMA, M. Fodié SIDIBE, Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Jean-Noël François MICHE, Mme Jeannine LE BRAS, Mme Claude AGNOLY, Mme Nathalie LANDEZ, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Yvel LUEXIER, Mme Céline MIRAMBEAU, Mme Nasteho ADEN, M. Mehdi MESSAÏ, Mme Fazya OULMI, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Hasan KARADAG, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI, Mme Chadiea MAHDJOUR, M. Sébastien CLÉMENT, M. Rabbani KHAN

Absents ayant donné pouvoir : M. Kassem IDIR qui a donné pouvoir à M. Azzédine TAÏBI (à partir de l'affaire 3.2), M. Mathieu DEFREL qui a donné pouvoir M. Rabbani KHAN (à partir de l'affaire 3.6), Mme Maïmouna HAÏDARA qui a donné pouvoir à Mme Aziza TAARKOUBTE, M. Azyz BOUYAHIA qui a donné pouvoir à M. Mehdi MESSAÏ, M. Stéphane LAGRIVE qui a donné pouvoir à Mme Zaïha NEDJAR, M. Alfred ROCHEFORT qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LANDEZ, M. Lamine SAÏDANE qui a donné pouvoir à Mme Najia AMZAL, M. Abdelkarim ZEGGAR qui a donné pouvoir à M. Géry DYKOKA NGOLO, M. David CHEMMI qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN qui a donné pouvoir à M. Sébastien CLÉMENT, Mme Sarah KEZZAS qui a donné pouvoir à Mme Nabila AKKOUICHE, M. Hamza RABEHI qui a donné pouvoir à Monsieur Christopher DIBATHIA (affaire 1.1)

Est sortie en cours de séance : M. Hamza Rabehi (affaire 1.5, affaires 3.1 à 6.1), Mme Aziza TAARKOUBTE (affaire 2.2), Mme Claude AGNOLY (affaire 2.2), Mme Nathalie LANDEZ (affaires 2.2 et 2.3), M. Yvel LUEXIER (affaire 2.3), Mme Jeannine LE BRAS (affaire 3.1), Mme Fazya OULMI (affaire 3.1, affaires 3.5 à 6.1), M. Sébastien CLÉMENT (affaire 3.1), M. Mathieu DEFREL (affaire 3.2), Mme Chadiea MAHDJOUR (affaire 3.3)

Ont définitivement quitté la séance : M. Kassem IDIR (affaire 3.2), Mme Nasteho ADEN (affaire 3.1), M. Mathieu DEFREL (affaire 3.6)

Secrétaire de séance : M. Yvel LUEXIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.

Affaire 0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent cependant requérir des explications ou exprimer des remarques.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU.

Mme Marie-Claude GOUREAU souhaiterait obtenir des précisions sur cinq décisions : D2022275 ; D2022277 ; D2022296 ; D2022313 ; D2022315.

Monsieur le Maire prend note de cette demande, la réponse sera apportée à Mme Marie-Claude GOUREAU ultérieurement.

S'agissant de la décision n° D2022275, **Monsieur le Maire** pense qu'il s'agit de la navette pour les personnes à mobilité réduite, cet élément sera toutefois confirmé. La décision n° D2022277 concerne la location d'un fourgon 19 T. La décision n° D2022296 est relative à la sécurisation des Fêtes solidaires du 15 au 31 décembre.

Mme Marie-Claude GOUREAU pense qu'il serait plus avantageux que la commune achète une quantité de barrières plutôt que de les louer eu égard au coût de 5 199,47 euros HT.

Monsieur le Maire assure qu'il serait plus coûteux de les acheter, la ville n'ayant pas un besoin permanent en la matière. Il pointe également la nécessité de stockage des équipements. Le recours à la location confirme bien au demeurant une utilisation minime. La ville serait donc perdante si elle devait procéder à un achat.

Monsieur le Maire souligne que la décision n° D2022 313 concerne la convention dans le cadre du festival Classiq'à Stains avec l'orchestre symphonique Divertimento qui est en résidence à Stains. Il s'agit donc du coût des prestations de l'orchestre de Mme Zahia ZIOUANI avec la programmation du festival Classiq'à Stains.

La décision n° D2022315 est relative à un emprunt de 3 millions d'euros contracté auprès de la Société Générale.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Sébastien CLÉMENT.

M. Sébastien CLÉMENT remarque que cette dernière décision passe par délégation et non pas par délibération du conseil.

Monsieur le Maire le confirme s'agissant d'un emprunt. Il évoque la décision modificative d'ailleurs votée au mois de décembre. D'autres points étaient également concernés. Il assure que cet emprunt de 3 millions d'euros sera très utile à la ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Fazya OULMI.

Mme Fazya OULMI revient à la décision n° D2022313 : cette prestation réalisée par l'orchestre Divertimento semble avoir selon elle une importante dette envers la ville. Elle s'interroge de fait : au regard d'une dette de 124 000 euros envers la ville, **Mme Fazya OULMI** pense que cette somme aurait pu être défalquée. En outre, elle souhaiterait avoir un point de situation à ce propos et demande communication des documents dans le cas où l'orchestre se serait acquitté de sa dette. Selon elle, un plan d'apurement avait été mis en place.

Monsieur le Maire signale que la dette et le versement des prestations n'ont rien à voir, les

Ville de Stains

lignes budgétaires étant différentes. Il précise que le plan d'apurement a été négocié entre l'orchestre et la municipalité, point déjà évoqué antérieurement. Cette affaire suit son cours, aucun problème ne ressort. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une dette, mais d'un remboursement de trop-perçu de subventions. Il pointe une question d'écriture comptable et de registre par conséquent.

Mme Fazya OULMI demande communication des documents ayant trait à cette affaire. *[intervention hors micro 00:11:28]*.

S'agissant de documents administratifs très réglementaires, Monsieur le Maire répond qu'il n'existe pas de raison de les communiquer. Si la réponse ne satisfaisait pas Mme Fazya OULMI, Monsieur le Maire l'invite à voir si elle souhaite aller plus loin. Il n'y a pas de raison selon lui.

Mme Fazya OULMI ne veut pas rentrer dans une polémique et estime avoir le droit de poser des questions en Conseil municipal au même titre que tous. Les Stanois et les élus ont le droit d'avoir un point de situation relatif à ce remboursement. Il n'y a aucun secret à son sens ; il s'agit d'argent public appartenant aux Stanois. Même s'agissant d'un trop-perçu, il est légitime d'avoir un point de situation sur le remboursement de Divertimento. Elle ne voit pas ce qu'elle a pu dire de mal ou de déplacé. Elle ne comprend pas la réponse de Monsieur le Maire, ou alors elle s'estime en incapacité de la comprendre : Monsieur le Maire l'invite à aller plus loin, mais en quoi ? Mme Fazya OULMI demande simplement des explications quant à une dette à rembourser.

Un trop-perçu devient quoi qu'il en soit une dette. Il est normal, de fait, d'avoir connaissance de la situation.

Monsieur le Maire lui demande de ne pas interpréter ses propos. Il souligne à nouveau que la municipalité n'est pas dans l'obligation de communiquer des documents comptables et administratifs. Il ne cherche pas à polémiquer. Si une polémique ressortait, ce serait bien du côté de Mme Fazya OULMI aux dires de Monsieur le Maire. Il regardera si des éléments peuvent être communiqués d'un point de vue réglementaire sur ce dossier. Si c'est le cas, lesdits éléments seront transmis.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire propose de nommer M. Yvel LUEXIER en qualité de secrétaire de séance selon l'ordre du tableau.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 39 voix pour

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE M. Yvel LUEXIER, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite exprimer quelques propos liminaires. Il salue les élus et le public présents en séance du premier Conseil municipal de l'année 2023. L'équipe municipale a l'occasion de faire un point sur l'actualité de ce début d'année riche, bienveillante, variée, remplie de beaux projets menés avec les habitants et les associations et de belles batailles. Ce début d'année est cependant également marqué par beaucoup de douleur et de tristesse. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal soit dédié à la mémoire des nombreuses victimes du terrible séisme qui a détruit plusieurs régions importantes en Turquie et sur une partie de la Syrie.

Il propose au Conseil municipal de rendre hommage à toutes les victimes. Le bilan est déjà très lourd : à ce jour, plus de 40 000 morts ont été dénombrés, plus de 8 millions de personnes sont

Ville de Stains

sans abri, que ce soit en Turquie ou en Syrie.

Cet hommage permet d'exprimer la solidarité de la ville envers les familles affectées par cette catastrophe et particulièrement des familles stanoises qu'il a pu rencontrer avec d'autres élus, au centre culturel kurde de Stains. Un nouveau centre culturel est, en effet, implanté à Stains. Ce drame humain a été d'une ampleur rarement connue ces dernières années, bien que d'autres drames soient survenus, que ce soit en Haïti il y a quelques années, ou avec les puissantes inondations au Bangladesh.

C'est dans ce triste contexte que Monsieur le Maire proposera de voter un vœu en fin de séance du Conseil municipal avec deux subventions exceptionnelles d'un montant total de 6 000 euros pour venir en aide aux victimes, auprès de celles et ceux qui sont encore présents et présentes sur place et pour apporter l'aide de la ville auprès de toutes les associations et collectifs qui s'organisent depuis quelques jours.

En son nom personnel en tant que Maire, mais aussi aux noms des élus du Conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite adresser un total soutien à un des collègues de la municipalité, M. Hasan KARADAG, qui est directement touché par cette catastrophe. Il veut saluer son courage et sa détermination et il sait que c'est aussi le cas pour tous ses amis et ses camarades qui œuvrent depuis plusieurs jours pour organiser un formidable élan de solidarité. Monsieur le Maire lui témoigne tout son soutien, celui de l'équipe municipale et celui de l'ensemble du Conseil municipal, il le pense. Tous seront à ses côtés et aux côtés de ses amis qui s'organisent de manière impressionnante et structurée depuis plusieurs jours. Il lui proposera de prendre la parole s'il le souhaite après avoir observé une minute de silence en solidarité à toutes les victimes de la catastrophe en Turquie et en Syrie.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de la catastrophe ayant frappé la Turquie et la Syrie.

Monsieur le Maire propose de laisser place aux prises de parole, puis de reprendre le cours de l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. Hasan KARADAG salue les membres présents en Conseil. Il déclare que ses journées sont très longues et ses nuits très courtes. Il traverse une des périodes les plus compliquées, si ce n'est la plus difficile de sa vie sur Terre. S'il est venu au Conseil municipal ce jour, c'est notamment pour remercier des hommes et des femmes au sein de la majorité qui lui ont apporté son soutien. Il les remercie encore. Le chaos total règne dans son cœur et dans celui de son peuple.

Il cite la locution *Ordo ab chaos*, expression latine se traduisant par « l'ordre à partir du chaos ». Il espère que la situation passera des ténèbres à la lumière. Il souligne que l'on a tendance à dire que la politique dénature et ruine l'amitié. Il tient pour sa part à indiquer que c'est faux. Un homme qu'il combattait hier politiquement a été le premier à ses côtés, à l'appeler, à lui envoyer des messages d'amitié et de soutien. Il veut s'adresser à lui, lui qu'il connaît depuis des années, devenu tour à tour une connaissance, un ami, aujourd'hui, il peut le dire, un frère. Il parle de M. Azzédine TAÏBI. Il sait que certains parleront encore. Comme le dit si bien le proverbe « les chiens aboient, la caravane passe », autrement dit l'homme qui est sûr de son chemin ne s'en laisse pas détourner, même par la désapprobation la plus bruyante. Il ne vise cependant personne en particulier.

Il est vrai que politiquement, les deux hommes ont eu quelques prises de bec et de petites querelles. Il l'a toujours dit et se répète : on peut être ami, on peut être frère et avoir des opinions politiques totalement différentes. Pour autant, les épreuves de la vie lui font dire aujourd'hui qu'ils partagent et qu'ils ont les mêmes idées dans de nombreux domaines ainsi que des valeurs communes. Dans les moments difficiles, dans la vraie vie, il pointe le besoin les uns des autres.

Ville de Stains

M. Hasan KARADAG est touché au plus profond de lui-même par ce chaos total qui règne en Turquie, mais aussi chez ses frères syriens. Des membres de sa famille et des amis sont décédés, surtout du côté de son épouse. Dès le 6 février au soir, Monsieur le Maire a été à ses côtés avec une délégation de la mairie en lui apportant son aide et son soutien. Il a vu dans ses yeux qu'il était sincère et qu'il parlait avec le cœur. On parlait alors de 2 000 morts à 3 000 morts dans les médias. M. Hasan KARADAG avait malheureusement dit à Monsieur le Maire que les 20 000 morts seraient atteints. Il craint désormais que les 50 000 morts le soient, voire les 100 000 morts.

M. Hasan KARADAG tient à remercier à nouveau de tout cœur ces hommes et ces femmes, cette délégation d'élus de la ville de Stains, tous présents pendant plusieurs jours à ses côtés, aux côtés des siens. Il adresse un grand merci aux élus de la majorité ici présents. Il insiste par « majorité », car de l'opposition, malheureusement, il n'a reçu ni appel ni message, excepté de Sylvie qui est venue le voir tout à l'heure et qu'il remercie. Ainsi soit-il.

Il remercie à nouveau Monsieur le Maire, c'est dans les moments difficiles que l'on reconnaît ses vrais amis. Il remercie les membres du Conseil municipal de l'avoir écouté.

Applaudissements.

Monsieur le Maire remercie M. Hasan KARADAG et demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole. Avec l'accord de ses amis, camarades et différentes structures, en particulier le centre culturel kurde de Stains, il annonce l'organisation d'un rassemblement le lendemain à 18h30 à l'hôtel de ville. Il invite toutes les personnes à y assister pour marquer un moment de témoignage de solidarité auprès des peuples de Turquie et de Syrie, et tout particulièrement le peuple kurde fortement frappé par cette catastrophe.

Monsieur le Maire tient par ailleurs à avoir une pensée émue et solidaire envers son cher ami et collègue M. Alfred ROCHEFORT qui n'est pas présent au Conseil ce soir et qui vient de perdre sa compagne, Marie-Hélène.

D'autre part, Monsieur le Maire se félicite de la prise de drogue effectuée la veille dont il a directement été informé par le commissaire avant que la nouvelle soit annoncée dans la presse. Près de 700 kg de cannabis ont été découverts dans un des quartiers de la ville, un suspect a été interpellé. Les investigations se poursuivent pour interpellier d'autres suspects. Cette importante prise renvoie à d'autres grosses prises menées ces dernières semaines et ces derniers mois à Saint-Ouen, à Asnières, face à un réseau qui dépasse largement la commune de Stains. Monsieur le Maire considère que ce réseau est régional, voire national. Il ne peut que se satisfaire de cette prise qui permet de casser et de ne pas alimenter une vente massive qui s'organise dans toute la région.

Il a eu l'occasion de l'indiquer au commissaire : il félicite l'ensemble des équipes qui sont intervenues, à la fois les policiers du commissariat, la direction départementale de la police judiciaire complètement impliquée dans cette prise, l'ensemble de celles et ceux qui y ont contribué. Monsieur le Maire a informé le Préfet et a tenu à le remercier de ce travail. Il pense que tout le monde peut se satisfaire de ce dénouement.

Au reste, le début de l'année a été l'occasion pour la municipalité d'organiser les traditionnelles cérémonies des vœux, ce qui fut une grande réussite et un véritable moment de joie. Pour Monsieur le Maire, il est heureux que de tels moments aux côtés des Stanoises et des Stanois se déroulent ainsi pour partager ces moments de fraternité et de solidarité, notamment après l'impossibilité d'organiser des cérémonies pendant deux ans pour les raisons que chacun connaît.

Un peu plus de 400 agents communaux ont participé aux vœux du personnel communal sur le thème du Carnaval de Rio, véritable succès également. En outre, près de 1 100 Stanois et leurs familles ont pu découvrir la très belle création du spectacle TAP Factory qui a été produit à

Ville de Stains

deux reprises à l'Espace Paul Éluard. Il évoque enfin la réception qui s'est déroulée auprès du personnel de sécurité (commissariat, pompiers...).

Ce début d'année a donc été l'occasion d'annonces positives. Dans le cadre de son programme d'actions municipales, l'équipe municipale s'était engagée de manière forte à ce que le droit à la sécurité, à la tranquillité et à la protection de tous les Stanois soit une priorité. **Monsieur le Maire** est ravi d'annoncer qu'à partir du 1^{er} mars, quatre premières caméras de vidéo verbalisation seront installées, fruit de longues discussions et d'échanges avec les services de l'État pour avoir les habilitations nécessaires ainsi que l'ensemble des arrêtés. Cette action sera une première. Les caméras seront mises en marche dès le 1^{er} mars. Une caméra sera installée rue Jean-Jaurès, les autres le seront sur les avenues Louis Bordes, Aristide Briand et Paul-Vaillant-Couturier.

Si les caméras ne régleront pas tous les problèmes liés au stationnement anarchique malheureusement constaté à de nombreux endroits dans la ville, elles ne régleront pas non plus toutes les incivilités insupportables que de nombreux Stanois et de nombreuses Stanoises subissent chaque jour, mais permettront de lutter avec fermeté contre celles et ceux qui ne respectent pas le règlement du stationnement de la ville. C'était encore le cas avant le Conseil ; **Monsieur le Maire** marchait avenue Louis Bordes et a constaté des véhicules garés en double file devant la Poste. Il souligne que c'est insupportable. Il s'agit bien de retrouver un apaisement sur les voies et de faire en sorte que la circulation se déroule dans les meilleures conditions. Une fois installées, les caméras permettront de mieux sécuriser les rues. À partir d'un bilan qui sera effectué, l'objectif sera d'aller plus loin en installant d'autres caméras dans des lieux problématiques.

Monsieur le Maire rappelle que Stains est une ville de toutes les générations ; la transmission des valeurs des aînés est, de fait, un élément important. La ville a le devoir d'accompagner les aînés, car ils représentent l'Histoire de la ville ; c'est en outre une des priorités et c'est en ce sens qu'avec l'équipe municipale, et plus particulièrement Mme Zaiha NEDJAR, plus de 1 600 paniers solidaires ont été offerts aux seniors retraités qui ont été ravis de les recevoir. Les seniors ont ainsi pu passer un moment agréable en famille ou avec leurs amis. Par ailleurs, l'équipe municipale est fière d'annoncer la mise en route de la navette gratuite, ce qui faisait également partie des engagements de l'équipe municipale et d'une délibération. Cette navette « Le lien » a commencé à prendre la route depuis lundi 13 février. De nombreuses réservations ont été effectuées. Cette navette est importante à la fois pour les seniors, mais aussi pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite, et permettra de faciliter les déplacements du quotidien parfois compliqués pour les seniors. Ils pourront dans cette optique se déplacer dans des structures en dehors de la ville. **Monsieur le Maire** pense en particulier à l'hôpital Delafontaine, mais également au centre cardiologique du Nord, centre dans lequel de nombreux seniors et de nombreux Stanois doivent effectuer des examens de santé.

Monsieur le Maire pointe également un élément important de cohésion et de solidarité que l'équipe municipale souhaite mener en direction de ces seniors, mais également en direction des personnes à mobilité réduite.

Il souligne, par ailleurs, l'organisation de nombreuses mobilisations à la fois pour promouvoir l'égalité des droits, et faire en sorte que ce soit une priorité. **Monsieur le Maire** rappelle qu'une bataille a été menée en 2019 avec plusieurs villes, Saint-Denis, Aubervilliers, L'Île-Saint-Denis, Bondy et Stains en vue de dénoncer la rupture d'égalité républicaine qui persistait dans ces cinq villes qui ont souhaité déposer un recours contre l'État. Cette rupture d'égalité concerne en réalité tout le département. Ces villes s'appuyaient sur une réalité concrète et surtout sur un rapport parlementaire rédigé par deux parlementaires très courageux proches de la majorité présidentielle. Il pense aux députés CORNUT-GENTILLE et KOKOUENDO. Ce rapport parlementaire pointait trois éléments importants de rupture d'égalité dans le domaine de l'éducation, de la justice et de la police, sachant que quelque part, l'État se rendait coupable de non-assistance à habitant en danger. Rien n'empêche toutefois un travail de qualité avec les services de l'État, **Monsieur le Maire** tient à distinguer ce point, ce qui était encore le cas hier

Ville de Stains

lors d'un comité de pilotage dans le cadre de la politique de la ville. Une collaboration est à souligner avec le Préfet, le Sous-Préfet avec qui la ville a l'occasion d'échanger. Toutefois, la politique gouvernementale, tout comme celle qui a été menée lors des quinquennats précédents, est vraiment dévastatrice et inacceptable compte tenu de l'augmentation des inégalités sociales.

Dans cette optique, les villes ont interpellé le tribunal administratif. Une audience s'est tenue le 20 janvier et a rejeté la demande estimant que les annonces faites depuis lors par le gouvernement avaient quelque part permis de rattraper les inégalités. Les villes estiment que ce n'est pas du tout exact. Une manche de la bataille a certes été perdue, pour autant, la guerre ne l'est pas. Avec le Maire de L'Île-de-Saint-Denis, M. Mohamed GNABALY, Monsieur le Maire poursuivra cette mobilisation avec beaucoup de détermination en vue de saisir le Conseil constitutionnel. Lors de l'audience, en effet, les juges ont renvoyé vers le Conseil constitutionnel estimant qu'ils n'étaient pas forcément habilités à donner un avis sur ce dossier. Cette bataille sera donc menée auprès du Conseil constitutionnel dans les prochains jours. Monsieur le Maire aura l'occasion d'en informer les élus du Conseil municipal, mais aussi les habitants. Depuis quelques années en effet, les Stanoises et les Stanois, et au-delà, ont cumulé des crises sanitaires, des crises économiques, une crise sociale très forte. Les premiers impactés sont les habitants des quartiers populaires au sein desquels la ville est convaincue de trouver une richesse extraordinaire, un engagement très important, y compris de la part des jeunes, et ce, relayés par les services publics qui sont sur le terrain et par un tissu associatif très dynamique.

Au reste, depuis plusieurs semaines, un important mouvement s'organise dans le pays pour refuser la réforme totalement injuste et inutile des retraites avec de graves conséquences. Une importante mobilisation a été organisée l'après-midi à Paris, d'autres le seront après les vacances scolaires, le 7 mars. Monsieur le Maire assure que la municipalité est totalement engagée et mobilisée aux côtés des organisations syndicales qui appellent à cette grève et auprès des habitants, car cette réforme frappera évidemment de plein fouet des travailleurs et des travailleuses, y compris les jeunes générations. Il s'interroge, de fait, sur le signal qui est envoyé aux jeunes générations qui aggravera la précarité et creusera encore les inégalités déjà existantes.

Il pointe donc un mouvement d'ampleur et invite à regarder les débats qui se tiennent à l'Assemblée nationale. Le gouvernement reste cependant totalement sourd à cette indignation collective et massive. Monsieur le Maire espère que cette proposition de réforme n'aboutira pas et permettra de revenir sur l'âge légal que le gouvernement préconise à 64 ans.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** et **9 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLÉMENT, Mme Nasteho ADEN, Mme Fazya OULMI, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022.

Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude GOUREAU.

Mme Marie-Claude GOUREAU cite une remarque qu'elle a exprimée lors de cette séance en page 20 concernant un tableau : « Mme GOUREAU indique que les mêmes éléments ont été passés en CCAS, mais que le total n'apparaît pas. ».

Au contraire, le total apparaissait. Elle souhaiterait donc que cette correction soit apportée.

Monsieur le Maire assure qu'une vérification sera effectuée, l'administration disposant des enregistrements afin de voir si une confusion a été faite sur les propos de Mme Marie-Claude GOUREAU.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **4 abstentions** (Mme Nasteho ADEN, Mme Fazya OULMI, M. Christopher DIBATHIA, M. Hamza RABEHI)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire souligne que l'adoption des procès-verbaux est à jour, ce qui constituait une remarque récurrente. Il remercie à cette occasion l'administration d'apporter les procès-verbaux à jour et les encourage à poursuivre ainsi.

Affaire n° 1.4 - Approbation d'une proposition de don de documents présentant un intérêt archivistique au profil de la commune de Stains de Mme Christine BOUTRON
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique qu'il arrive que des habitants fassent don de documents parfois intéressants, ce qui peut également être le cas d'associations. Ces documents permettent de constituer des sources d'archives intéressantes dans l'Histoire de la ville. Le don en l'occurrence concerne la question du logement, la personne ayant récupéré des fonds de son mari Paul BOUTRON, des comptes rendus ou des éléments importants concernant la Confédération nationale du logement. Le don ainsi proposé doit passer en Conseil municipal. Monsieur le Maire demande donc aux élus d'approuver la proposition de don et de documents qui seront mis en archives et à disposition de tous les Stanois et des élus si ces derniers souhaitaient en prendre connaissance.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la proposition de don de documents présentant un intérêt archivistique au profit de la commune de Stains de Mme Christine BOUTRON.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches en ce sens, et à signer tout document y afférent.

Affaire n° 1.5 - Opération Frange Sud au sein du NPNRU du Clos Saint-Lazare à Stains - Attribution de la concession d'aménagement à la SPL Plaine Commune Développement
Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Ville de Stains

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit de la deuxième phase, l'ANRU 2, qui concerne une partie du Clos Saint-Lazare avec l'attribution de la concession d'aménagement qui sera confiée à la SPL de Plaine Commune Développement avec qui la ville travaille. Il est, de fait, majeur de choisir et d'identifier un opérateur. Monsieur le Maire estime judicieux de choisir un opérateur public travaillant dans le territoire de Plaine Commune, ce qui est le cas de la SPL. Cet aménagement concernera de la démolition de logements et de la reconstruction de logements. Depuis la signature des projets de rénovation urbaine à Stains, le choix a, en effet, été fait de reconstruire un logement à l'identique lorsqu'un logement était détruit, pas forcément sur le même site cependant. La démolition de quelques logements est concernée, de même que la requalification importante du square Béranger auparavant très fréquenté par les habitants lorsqu'il était en bon état.

Toutes les activités tournées vers l'ESS, l'économie sociale et solidaire, sont concernées sur le pôle Thorez désormais dénommé pôle Louis Pierna. Le centre administratif Louis Pierna sera d'ailleurs inauguré dans quelque temps. Ce pôle d'économie sociale et solidaire est considéré comme le plus gros pôle du territoire de Plaine Commune avec de nombreux emplois derrière, en particulier des emplois portés par SFMAD, par la régie de quartiers et par d'autres structures. La frange sud concerne la frange Stalingrad avec une ambition de créer un pôle artisanal, intégrant une pépinière permettant d'installer de petites et moyennes entreprises et de répondre aux demandes des Stanoises et des Stanois qui souhaitent créer leur entreprise ou qui ont déjà créé leur entreprise et qui ne trouvent malheureusement pas d'implantation. La pépinière permettra d'offrir dans cette optique des possibilités d'implantation pour les partenaires économiques de la ville qui sont nombreux.

D'autre part, la frange sud permettra également de poursuivre le travail déjà mené de requalification de cette avenue départementale, la RD29, de créer des pistes cyclables, de la mobilité douce et de faire en sorte d'avoir un site propre, pour que les bus puissent circuler, et, dans un deuxième temps, d'installer une ligne de tramway qui pourrait traverser la départementale, ce qui au demeurant avait déjà fait l'objet d'un débat lors du dernier Conseil municipal.

Ce rapport qui est majeur permet à Monsieur le Maire de signer les conventions réglementaires avec la SPL Plaine Commune Développement et de mener le travail avec l'ensemble des partenaires pour l'inscrire dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain qui sera rapidement mené et qui durera plusieurs années. C'est là un projet au même titre que l'ANRU 1 qui s'est étalé sur presque 13 ans. Le projet de requalification de l'ANRU 2 s'inscrira quant à lui dans une période bien plus courte, entre sept ans et huit ans.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude GOUREAU.

Mme Marie-Claude GOUREAU demande à Monsieur le Maire ce qu'il entend par « pôle d'activités paramédicales ». Elle s'interroge sur la création d'un cabinet intégrant du personnel multimédical, des infirmières, des médecins, des kinésithérapeutes.

Monsieur le Maire répond que ce segment n'est pas encore défini, le projet étant en cours d'élaboration. L'installation des médecins déjà sur place se trouvera cependant complétée. Il pense en particulier au docteur GHEZAIL auparavant implanté à Max Jacob. Il indique que l'idée tend à se retrouver dans une démarche complémentaire d'activités tournées vers le médical. Il peut s'agir en effet d'infirmières, même si un lieu où des infirmières interviennent existe déjà à côté. Le travail sera ainsi mené, tout dépendra au demeurant des propositions qui seront soumises à la collectivité dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Ville de Stains

Mme Marie-Claude GOUREAU soulève la possibilité de revoir l'installation du lieu où se situent les médecins actuellement implantés avec Seine-Saint-Denis Habitat, car les personnes se plaignent du palier en ferraille sale qui plus est. Lorsque les médecins sont en retard, les personnes sont obligées de rester dehors. Aucun abri ne leur permet d'attendre. Selon Mme Marie-Claude GOUREAU eu égard à la réhabilitation à venir, il serait intéressant de revoir ce point dans le même temps pour installer un espace fermé permettant d'accueillir les usagers des médecins.

Monsieur le Maire convient que le passage métallique est très peu qualitatif. Il avait déjà eu l'occasion d'échanger avec les différents médecins. L'aménagement n'est pas optimal en effet. Il se souvient qu'à l'époque, les médecins étaient ravis de s'installer ensemble. Les lieux ont rapidement été dégradés cependant. Monsieur le Maire n'apprécie pas ce type d'aménagements métalliques comme on pouvait en trouver à La Prêtresse. L'équipe municipale se rapprochera des médecins. Si ces derniers souhaitent profiter du réaménagement du pôle médical qui concernera l'ancien supermarché, il pourrait être envisagé de revoir l'accès. Monsieur le Maire en prend note, de telles discussions pourront être évoquées avec les habitants dans le cadre des réunions de concertation qui auront également lieu avec le personnel médical et les médecins en particulier. Il sait que la ville a de la chance que les médecins soient restés. La remarque de Mme Marie-Claude GOUREAU était pertinente selon lui.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** et **3 abstentions** (Mme Nasteho ADEN, Mme Fazya OULMI, M. Christopher DIBATHIA)

ARTICLE UN : APPROUVE la désignation de la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, dont le siège social est situé au 17-19, avenue de la Métallurgie - 93210 Saint-Denis, pour réaliser la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement de la Frange Sud du NPNRU du Clos Saint-Lazare à Stains, dans les conditions fixées dans le projet de traité de concession.

ARTICLE DEUX : APPROUVE les termes du traité de concession d'aménagement, ainsi que ses annexes, dont le bilan prévisionnel qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 905 906 euros HT.

ARTICLE TROIS : APPROUVE le montant prévisionnel des participations de la commune de Stains, fixé dans le traité à 650 000 euros HT.

ARTICLE QUATRE : PRÉCISE que le bilan prévisionnel, objet de la concession, n'intègre pas le coût d'intervention sur les espaces publics réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPT Plaine Commune (notamment la rue Musset et la rue Lamartine située au sud du Clos Saint-Lazare).

ARTICLE CINQ : PRÉCISE qu'aux termes de l'article 11.2 du traité de concession, l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé sera délégué, le cas échéant, au cas par cas à l'aménageur sur le périmètre figurant en annexe 1 du traité de concession.

ARTICLE SIX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le traité de concession et ses annexes ainsi que toutes pièces de nature à permettre l'exécution des décisions qui précèdent ou qui en seraient la conséquence.

Affaire n° 1.6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Rapporteur : Mme Irouia SAID OUMA

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Irouia SAID OUMA.

Mme Irouia SAID OUMA évoque le rapport présenté par la collectivité faisant état de la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Cet important rapport s'inscrit parfaitement dans la démarche de l'équipe municipale pour lutter contre la discrimination sexiste et promouvoir l'égalité des genres. À Stains, l'équipe municipale agit au quotidien depuis de nombreuses années pour promouvoir l'égalité en menant une politique volontariste contre toutes les formes de discrimination, y compris celles liées au genre.

Pour ce faire, la ville souhaite investir tous les champs d'action de la commune. La promotion des droits des femmes à Stains s'est d'abord concrétisée par la création d'une délégation dédiée que Mme Irouia SAID OUMA porte. Elle souligne ainsi la création d'une mission égalité femmes-hommes au sein de l'administration afin de porter des actions concrètes sur le terrain.

Des actions de formation sont également réalisées auprès du personnel de la ville, premier acteur de la défense de droits des femmes et de la prévention des discriminations : 55 agents ont été formés sur la question des discriminations sexistes. La ville a également accompagné l'association Les Rayons à sa demande, anciennement régie de quartiers, sur la sensibilisation de son personnel sur l'égalité des genres. La ville compte multiplier les actions de formation en collaboration avec différents partenaires compétents comme le CIDFF, l'association FUCT et le centre Hubertine Auclert auquel la ville a adhéré, auprès des différents publics, les agents ainsi que les associations qui le souhaitent.

Par ailleurs, la ville organise des actions de sensibilisation et de promotion des droits des femmes auprès de tous les publics en participant activement chaque année aux deux journées nationales d'action le 8 mars et le 25 novembre. Le thème de l'égalité des genres est également largement traité chaque année durant le mois de l'égalité avec cette année, par exemple, des ateliers mangas auprès des jeunes collégiens et lycéens, des interventions au lycée Utrillo animés par l'association CIDFF, des ateliers BD antisexistes, des tables rondes tous publics. La programmation du mois de l'égalité sera d'ailleurs très prochainement disponible. Tous les services, qu'il s'agisse du service des sports, de l'enfance, de la jeunesse, de Maisons pour tous, ont également intégré pleinement cette thématique dans leur programmation tout au long de l'année.

Enfin, l'action municipale passe également par l'accompagnement des femmes victimes de violences à travers plusieurs dispositifs, dont les permanences du CIDFF à la Maison du droit et de la médiation : 453 femmes ont été reçues et accompagnées dans ce cadre. Concernant la mise à l'abri des femmes victimes de violences, la ville a signé la convention « Un toit pour elle » pour le relogement des femmes victimes de violences. En 2023, la ville a également développé un nouveau dispositif de mise à l'abri des femmes victimes de violences pour compléter l'action du 115 en prenant en charge des nuits d'hôtel pour des femmes victimes de violences.

En partenariat avec le département, un nouveau dispositif temporaire a vu le jour à Stains, le « toit temporaire urbain » qui devrait également permettre de développer une force d'action en matière de mise à l'abri des femmes isolées et victimes de violences. D'autres actions sont évoquées comme le week-end thérapeutique proposé par la Maison pour tous, des actions contre la précarité menstruelle, des ateliers et débats menés dans différentes structures

Ville de Stains

municipales venant compléter les champs des mesures d'accompagnement des femmes isolées ou victimes de violences.

La ville participe également activement au réseau partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes qui rassemble des acteurs divers autour de cette question : le CMS la sécurité sociale, l'Education Nationale, des associations locales et départementales, le commissariat, etc. Ce réseau est chargé d'échanger sur les pratiques et de proposer de nouvelles mesures d'accompagnement pour les femmes concernées.

Pour conclure, Mme Irouia SAID OUMA met en relief l'engagement total sur cette question. L'équipe municipale entend bien poursuivre sa politique en faveur de l'égalité et de la justice.

Monsieur le Maire remercie Mme Irouia SAID OUMA de la présentation de la politique et de l'engagement mené en matière d'égalité à Stains, mené conjointement avec des partenaires, en particulier le département de la Seine-Saint-Denis. Cet engagement est d'ailleurs ancien, Stains était en effet l'une des premières villes à être fortement mobilisée en particulier contre la lutte des violences faites aux femmes. **Monsieur le Maire** tient à saluer le travail et l'engagement de Mme Irouia SAID OUMA ainsi que de nombreux élus qui ont travaillé sur ce sujet. Il pense en particulier à Mme Maïmouna HAÏDARA absente ce soir. Il remercie également l'ensemble des services mobilisés pour donner un sens concret à la solidarité devant être appliquée en matière d'égalité.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nasteho ADEN.

Mme Nasteho ADEN tient à saluer le travail des services sur la question des violences faites aux femmes. Elle fait toutefois remarquer qu'un point apporte frustration dans le cadre de ce rapport : aucune cellule de crise n'existe pour avoir une cellule d'écoute pour les agents. Il y a quelques jours, elle a assisté à une scène extraordinaire au cours de laquelle on a salué le grand cœur d'une dame lors de son mariage, et en parallèle, on lui a « coupé la tête » par ailleurs. **Mme Nasteho ADEN** a été interpellée par les conditions de travail des agents au sein de la ville. C'est la raison pour laquelle elle soulève l'importance d'instaurer une cellule d'accompagnement. Prévenir et former les agents sur ces questions est effectivement satisfaisant, il s'agit désormais de pouvoir les appliquer et de les accompagner.

Son groupe s'abstiendra donc sur ce rapport bien que le travail mené soit salué. Elle a pu assister à certains ateliers qui ont été organisés, notamment à la conférence avec l'intervenante du commissariat. Elle reconnaît qu'un vrai travail de qualité est réalisé. Elle estime essentiel de porter les actions directement auprès des agents et dans la collectivité.

Monsieur le Maire ne rentrera pas dans les propos que Mme Nasteho ADEN vient de tenir qui sont à son sens quelque peu déplacés. Il la rassure cependant : ces actions sont déjà menées au sein de la collectivité depuis longtemps. Elles ne sont pas simplement menées en direction des habitantes et des habitants, mais également en direction des agents et des agentes de la collectivité. Il ne reviendra pas sur les propos de « coupeurs de tête », sujet que Mme Nasteho ADEN ne doit pas bien connaître selon lui.

Mme Zaiha NEDJAR se réjouit de la présentation d'un tel rapport sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes qui montre que la question de l'égalité est un axe prioritaire à Stains. Il s'agit également de lutter contre toutes les discriminations. Elle tient à remercier tous les acteurs qui y contribuent, à commencer par l'élue en charge de cette délégation, ainsi que d'autres élus. La question de l'égalité est primordiale, elle considère qu'il est majeur de poursuivre les efforts. La lecture du rapport permet de prendre conscience

Ville de Stains

des nombreuses actions menées pour faire en sorte de réduire les discriminations et les inégalités entre hommes et femmes, ce que les femmes victimes de violences peuvent subir. La ville est bien attentive pour faire en sorte que tous les acteurs concernés puissent se réunir et porter des actions haut et fort pour défendre ces femmes. Qui plus est, la période passée a pu aggraver des situations déjà difficiles pour certaines d'entre elles qui ont vécu des contextes difficiles lorsqu'il a fallu rester enfermées chez elles avec ces hommes violents.

Elle félicite les agents qui portent toutes les actions ainsi que les partenaires très actifs dans le travail partenarial. À l'instar de Monsieur le Maire, Mme Zaiha NEDJAR ne revient pas sur les propos des « têtes coupées ». Selon elle, des personnes avancent des choses sans en connaître les tenants et les aboutissants, ce qui les regarde.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** et **3 abstentions** (Mme Nasteho ADEN, Mme Fazya OULMI, M. Christopher DIBATHIA)

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains.

Affaire n° 2.1 - Accroissements saisonniers d'activités

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaiha NEDJAR.

Mme Zaiha NEDJAR souligne que la ville est très attachée au service public communal et a à cœur que celui-ci soit de qualité et proche des Stanoises et des Stanois. Les agents communaux sont fortement mobilisés à rendre un service de qualité en direction de la population stanoise. Une nouvelle fois, l'équipe municipale tient à les remercier du travail qu'ils mènent au quotidien. Ce service public est notamment rendu durant certaines périodes telles que les vacances scolaires, mais aussi tout au long de la saison estivale avec de nombreuses activités prévues pour les enfants et les familles, en particulier les séjours vacances, les bases de loisirs ou les visites. Chaque année, l'engagement sur le droit aux vacances se poursuit avec la même ambition : les vacances pour tous.

Les deux centres vacances de Villiers-sur-Loir et de Jard-sur-Mer sont maintenus alors que bien des villes se sont séparées de leur patrimoine dédié aux vacances. La ville de Stains tend même à les améliorer en prévoyant des travaux de grande ampleur. Ainsi, la ville permet à plus de 1 000 enfants de profiter de séjours chaleureux et conviviaux et de profiter pleinement de petites vacances ou de la période estivale, autant d'activités qui nécessitent de renforcer les équipes pour permettre un bon fonctionnement.

La délibération sur l'accroissement saisonnier d'activité a déjà été présentée au sein de cette instance et est récurrente, au début de chaque année, pour permettre le recrutement d'agents saisonniers au sein de la collectivité. Ce rapport détaille les recrutements nécessaires par pôle pour chaque période ainsi que les bases de rémunération répondant à la grille de rémunération de la fonction publique. Chacun et chacune ayant lu le rapport, Mme Zaiha NEDJAR fait grâce des détails, excepté si les élus le souhaitent.

Elle appelle donc les conseillers municipaux à approuver le recrutement des agents contractuels saisonniers pour l'année 2023.

Ville de Stains

En l'absence de commentaires, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **39 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE les recrutements suivants dans le cadre d'accroissements saisonniers d'activités :

1/Pour les vacances d'hiver 2023

- De 24 agents contractuels en qualité qu'animateur.rices du 18 février au 5 mars 2023.
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un directeur.rice du 18 février au 4 mars 2023
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un directeur.rice adjoint.e du 18 février au 5 mars 2023
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

2/Pour les vacances d'avril 2023

- De 24 animateurs.rices du 22 avril au 6 mai 2023, 2 animateurs.rices du 24 avril au 8 mai 2023.
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un directeur.rice du 22 avril au 6 mai 2023
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un directeur.rice adjoint.e du 22 avril au 7 mai 2023
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 5 agents techniques du 22 avril au 7 mai 2023
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- D'un second de cuisine du 22 avril au 7 mai 2023
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

3/Pour la période estivale 2023

- D'un agent contractuel en qualité d'agent administratif chargé d'accueil du 1^{er} juin au 30 septembre 2023.

Ville de Stains

Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 55 agents contractuels en tant qu'animateur.rices du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent.

- De 6 agents contractuels en tant que directeur.rice/directeur.rice adjointe de structure enfance/jeunesse, du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- En qualité d'agents techniques, de 2 agents contractuels du 1^{er} au 30 mai 2023, de 4 agents contractuels du 1^{er} au 30 juin 2023, 21 agents contractuels du 1^{er} au 31 août 2023, et 3 agents contractuels du 1^{er} au 30 septembre 2023.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

- De 3 agents contractuels en tant qu'animateurs sportifs du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un éducateur territorial des APS (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent.

- De 2 agents contractuels en tant que chauffeurs de car du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec le régime indemnitaire afférent.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023.

Affaire n° 2.2 - Modification du tableau des effectifs et des emplois

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaïha NEDJAR pour ce rapport également récurrent.

Mme Zaïha NEDJAR explique que ce rapport tient compte des différentes modifications d'organisation proposées amenant à procéder à la modification du tableau des emplois de la ville, aussi bien en matière de création, de transformation ou de suppression. Le présent rapport a également été lu par chacune et chacun, Mme Zaïha NEDJAR fera donc grâce de la lecture de chaque modification, si les élus en sont d'accord.

Elle appelle le Conseil municipal à approuver les évolutions du tableau des emplois telles qu'elles sont présentées pour permettre de nommer l'ensemble des agents bénéficiant d'un avancement de grade. La priorité reste bien de favoriser dès que possible le déroulement de carrière de chacun des agents. Il est par conséquent également demandé d'approuver le tableau des emplois annexé.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jeannine LE BRAS.

Ville de Stains

Mme Jeannine LE BRAS a relevé la suppression du poste d'animateur et souhaite savoir s'il s'agit du poste de la résidence Allende. Auparavant, un poste de direction existait au sein de cette résidence ainsi qu'un poste d'animateur. D'après le rapport, la personne qui occupait le poste d'animateur est passée à la direction, le poste d'animateur est donc non occupé.

Mme Jeannine LE BRAS a par ailleurs constaté un poste d'agent technique polyvalent et en ignore les fonctions. Au reste, depuis que le poste d'animateur n'est plus occupé, Mme Jeannine LE BRAS notifie qu'elle fait du bénévolat à la résidence Allende assez régulièrement pour aider. Elle considère que ce poste manque. Elle ignorait la situation administrative ainsi que le dénouement et s'est donc rendue à la résidence. En début de semaine, elle a en outre proposé de passer un temps de jardinage avec les résidents ; les résidents sont tout à fait d'accord. Elle s'interroge cependant, car le jour où elle partira de Stains, ces temps n'auront plus lieu et manqueront selon elle. Elle sait que de nombreuses personnes de cette résidence ne participent pas aux activités. Somme toute, elle essaie de faire en sorte que les résidents puissent bouger un peu de leur fauteuil grâce à des activités.

Le cours de gymnastique douce pour les résidents et d'autres personnes a commencé ; tous en sont satisfaits. À nouveau, des résidents s'y déplacent. Cette activité est intéressante. Elle est quelque peu surprise, et ignore de quelle manière les circonstances se dérouleront dans l'avenir.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaiha NEDJAR.

Mme Zaiha NEDJAR répond que le poste de responsable est en partie occupé par une partie de l'animation. Un conseil de la vie sociale existe de plus au sein de la résidence, intervient et participe pleinement à être aidant sur les parties relatives à l'animation. Mme Zaiha NEDJAR ajoute qu'un travail est mutualisé avec les différents services permettant d'apporter des réponses en matière d'animation au sein de la résidence.

Mme Jeannine LE BRAS en convient et sait que de multiples ateliers sont organisés. Elle se propose pour aider lorsque cela lui semble nécessaire.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'une réorganisation. Il espère que Mme Jeannine LE BRAS continuera à faire des activités de bénévoles comme d'autres le font et que d'autres prendront le relais lorsqu'elle arrêtera. Le fait de mener des actions de bénévoles et accompagner des projets et des démarches par la collectivité ne sont pas deux actions incompatibles selon Monsieur le Maire. Cheminer ensemble est au contraire requis, ce que la ville s'efforce de faire avec le tissu associatif.

Il est, de fait, nécessaire de procéder à la suppression du poste en tant que tel. Le bilan permettra d'avoir une vision sur la situation. La ville n'a aucun intérêt de supprimer des actions menées dans la résidence Allende, au contraire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** et **5 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UN : DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Ville de Stains

Filières	Postes à supprimer	Postes à créer	Nombre de postes
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	16
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
	Attaché	Attaché principal	2
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1
Médico-Sociale	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Infirmier en soins généraux hors classe	1
Sociale	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1
	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	40
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
	Ingénieur	Ingénieur principal	1

ARTICLE DEUX : DÉCIDE de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

1/ Création

- Service administration, accueil et gestion prospective (Pôle Enfance Education)
 - Un poste de chargé.e de suivi administratif, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;
- Service séniors/solidarité
 - Un poste d'agent technique polyvalent, au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).

2/ Transformation

- Service d'hygiène, environnement et sécurité réglementaire

Ville de Stains

- Changement de cadre d'emplois des inspecteurs de salubrité : passage du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A).
- Service prévention tranquillité publique
- Rattachement du poste d'agent de prévention (cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, ou des animateurs territoriaux, catégorie B) rattaché jusqu'alors au Centre municipal de santé.
- Centre municipal de santé
- Évolution de la quotité du temps de travail du poste de diététicien.ne (cadre d'emploi des techniciens paramédicaux, catégorie B) avec un passage de 75 % à 85 % d'un temps plein

3/ Suppression

- Pôle Enfance Education
- Un poste d'assistante de direction (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B) ;
- Service séniors/solidarité
- Un poste d'animateur, au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C).

ARTICLE TROIS : APPROUVE le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 2.3 - Approbation du renouvellement de la convention d'inspection et de conseil entre la commune de Stains et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne

Rapporteur : Mme Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaïha NEDJAR.

Ce rapport est l'occasion pour Mme Zaïha NEDJAR de rappeler que la ville est très attachée au bien-être et aux conditions de travail des agents de la ville. À Stains, une politique de ressources humaines ambitieuse en faveur des agents communaux est portée, résolument tournée vers des valeurs d'égalité de traitement, de soutien à la formation et vers le développement de carrière comme cela apparaissait dans le rapport portant sur la modification du tableau des emplois. Elle souligne que de nombreuses mesures ont été prises pour préserver les conditions de travail de qualité avec un service prévention étoffé au pôle RH. La ville de Stains est partenaire depuis de nombreuses années en matière de prévention des risques professionnels et de la mise en œuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail avec le CIG (centre interdépartemental de gestion de la petite couronne). Ce partenariat prend deux réformes : la collectivité bénéficie d'une part d'une fonction de conseil sur les différentes thématiques se traduisant par des accompagnements spécifiques comme le risque chimique ou les formations des agents communaux, et d'autre part, la

Ville de Stains

collectivité bénéficie de la désignation d'un agent chargé de la fonction inspection (les Acfi), agents qui réalisent des visites sur site et transmettent des rapports circonstanciés avec des recommandations lorsque cela est nécessaire, des constats voire des alertes.

L'expertise des agents du CIG est parfaitement en complémentarité avec les moyens mis en œuvre par la collectivité, notamment en matière de prévention des risques professionnels. La ville poursuit ce partenariat afin de finaliser la démarche en matière de risques chimiques, de réduction des risques par une nouvelle politique d'achat, les aménagements des espaces dédiés, la poursuite de la formation des agents afin de continuer le partage des connaissances avec les agents et les élus de la formation spécialisée du comité social territorial, mais aussi les visites sur site pour progresser en la matière.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la commune et le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne et d'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels entre la commune de Stains et le CIG, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices correspondants

Affaire n° 3.1 - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire souligne qu'auparavant, ce rapport se nommait « rapport sur le débat d'orientations budgétaires ». Ce rapport réglementaire est présenté chaque année à la même période avant le vote du budget qui interviendra dans le courant du mois de mars, et expose un état des lieux de la situation, à la fois économique, à l'échelle mondiale, à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Celui-ci permet d'échanger sur les grandes orientations budgétaires de l'année en cours, même si la construction budgétaire est intimement liée au projet d'actions municipales et s'inscrit sur une période bien plus longue. L'occasion est donc donnée de faire un point sur l'avancée de la réalisation du projet au sein du Conseil municipal et de le partager avec les habitants.

Ce projet est riche ; une partie a déjà été accomplie de manière très concrète. Si ce projet était concrétisé, ce serait bien grâce à tous les agents de la collectivité, à l'implication des services qui chaque jour donnent un sens précieux à l'action de l'équipe municipale, et ce, malgré un contexte de plus en plus contraint. Il est de fait important Monsieur le Maire de préciser que les collectivités, les acteurs associatifs, les acteurs publics, l'ensemble des partenaires - les services de l'État, le département, le territoire de Plaine Commune, la

Ville de Stains

Métropole du Grand Paris et la région - forment parfois les derniers remparts sur le terrain pour protéger les habitants.

Monsieur le Maire revient sur le contexte national de plus en plus contraint et pense en particulier à la crise sanitaire. En 2022, le contexte d'inflation a été sans précédent et a entraîné une explosion des coûts de l'énergie qui aura forcément un impact à Stains, et dans les collectivités. Il pointe par ailleurs une explosion du coût des matières premières, en particulier alimentaires. Cette situation est inédite depuis 40 ans. Parmi les services locaux, la cuisine centrale du Sivom a vu l'explosion du coût des denrées ; certains postes de dépenses ont été très forts, Monsieur le Maire pense en particulier aux fluides. Cette situation inédite concerne au demeurant la totalité des collectivités.

Le point d'indice a, par ailleurs, augmenté dans la fonction publique, bonne nouvelle pour les agents puisque cette augmentation participe à augmenter un peu plus leur pouvoir d'achat. Un impact est cependant à souligner dans les finances locales, porté par la collectivité. L'inflation est de surcroît alimentée par la guerre en Ukraine. Monsieur le Maire forme le vœu que cette guerre puisse finir, ce qu'il pense être partagé par tous. Malheureusement, les premières victimes sont les peuples des deux côtés : le peuple ukrainien, qui paie un lourd tribut et le peuple russe. Cette guerre permet cependant à certaines multinationales de l'armement d'avoir des apports financiers colossaux.

L'inflation a atteint un pic important et préoccupant au mois d'octobre de plus de 10 %. En 2019, celle-ci était aux alentours de 2 % ; quasiment 11 % sont observés ces derniers jours. La crise sanitaire traversée pendant plusieurs années se poursuit malheureusement. La crise économique s'enracine et la crise énergétique prend le pas sur la crise sanitaire et impacte les collectivités et donc les habitants.

À ce contexte économique local, qui renvoie à un contexte économique national et mondial, s'ajoute un contexte politique national très difficile avec une politique menée par le gouvernement qui continue à presser les collectivités en les invitant à faire plus d'économies, à mener des politiques de rigueur alors que les actionnaires des grandes entreprises ne cessent de s'enrichir et de capter énormément d'argent. Malgré cela, à Stains, et bien que des économies de gestion sont réalisées pour mieux mutualiser un certain nombre d'actions, Monsieur le Maire assure qu'il est hors de question de remettre en cause le projet d'actions municipales qui consiste à protéger et à accompagner tous les Stanois.

Il rappelle du reste que le projet de loi de finances a été présenté à coup de 49.3 à la fois pour éviter le débat légitime, mais aussi pour passer en force et faire supporter toutes ces attaques. Les collectifs sont toujours mis sous pression, ce qui ne date pas de l'arrivée de ce président cependant. Monsieur le Maire souligne l'objectif de réduire encore plus le déficit public, les services publics de qualité dont l'ensemble des habitants ont besoin et de remettre en cause les droits de tout un chacun.

Un objectif d'organisation et de mise en place d'une gestion rigoureuse a été mis en œuvre à Stains. Cette gestion permet de capter des cofinancements à l'échelle nationale même si une perte sèche de 2,4 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement a été observée à Stains, baisse qui n'a pas été compensée qui plus est. En 2022, une augmentation de plus de 3 % des dépenses de fonctionnement a été constatée, liée à tous les éléments cités précédemment et s'expliquant notamment avec l'augmentation du point d'indice entre autres qui a forcément un impact. Monsieur le Maire cite également le fonctionnement de nouveaux équipements en année pleine qu'il convient de prendre en compte. Il pense en particulier à la

Ville de Stains

création du groupe scolaire Lucie Aubrac ou à des actions fortes qui ont un impact financier telles que l'aide aux devoirs.

S'agissant de l'endettement et de l'épargne, un niveau d'épargne très satisfaisant est constaté au regard des collectivités similaires. L'équipe municipale n'est pas la seule à le rapporter, ce point ressort également dans le rapport du cabinet Klopfer qui travaille avec 80 % des collectivités de toutes sensibilités politiques. Ce cabinet produit chaque année une analyse financière fine et globale travaillée conjointement avec les services de la ville.

Le taux d'épargne brute atteint entre 10 % et 12 %, ce que Monsieur le Maire considère comme satisfaisant. Le taux d'épargne à Stains avoisine les 12,7 % ce qui permet de financer les investissements nécessaires et utiles pour la population, souvent tournés vers la construction d'équipements publics. Monsieur le Maire pense en particulier à des écoles. Ainsi, d'ici à la fin du mandat, l'équipe municipale s'engage à construire un nouveau groupe scolaire en plus du groupe scolaire Lucie Aubrac.

Le taux d'investissement a été assez inédit en 2022, de près de 13,2 millions d'euros. Selon Monsieur le Maire, il est possible de considérer que c'est là le plus fort taux d'investissement depuis 2015 qui était nécessaire. Il fallait mettre le marqueur dès maintenant selon lui. Certains signes témoignent par ailleurs du dynamisme et d'une gestion financière saine de cette ville, ce que Monsieur le Maire a déjà eu l'occasion de souligner. Du reste, l'ensemble des rapports l'atteste de manière concrète avec l'augmentation de certaines recettes de fiscalité indirecte permettant de mieux investir dans la ville.

La capacité de désendettement est record : moins de six années. Ce contexte est plutôt favorable, même s'il faut reconnaître qu'un léger recul de l'épargne est apparu, restant cependant raisonnable et permettant de ne pas virer à l'orange et encore moins au rouge. La situation financière se tend donc peu à peu au regard du contexte international, mais reste satisfaisante.

La ville a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité depuis 2012, ce qui sera à nouveau proposé pour que les Stanois et les Stanoises ne paient pas la double peine malgré ce contexte qui pourrait obliger les collectivités à augmenter la fiscalité de manière importante. Or, une telle augmentation serait au détriment des Stanoises et des Stanois. L'équipe municipale aspire ainsi à poursuivre les mises en œuvre de projets ambitieux pour les accompagner.

Une gestion rigoureuse et sérieuse est menée par l'ensemble des services. Monsieur le Maire sait que des efforts restent à faire, que des marges importantes sont à mener et elles le sont par les services et l'équipe municipale en veille afin que celles-ci puissent se traduire de manière concrète autour de projets ambitieux dans la ville, toujours pour garder à l'esprit une offre de service public de qualité très proche des Stanois et répondant aux besoins et aux attentes des habitants.

Monsieur le Maire pourrait citer des exemples concrets, car en l'absence de tels exemples, on pourrait supposer que ce sont de belles paroles. Il a pu évoquer la vidéo-verbalisation qui est un élément important ou l'effort majeur consenti dans le cadre de l'aide aux devoirs pour reprendre la suppression de l'accompagnement éducatif réalisé dans la ville. Il évoque également la construction du groupe scolaire Lucie Aubrac menée par la ville, les nombreux travaux qui ont eu lieu dans plusieurs équipements et qui se poursuivront au moins jusqu'à la fin du mandat et au-delà, la distribution des kits de rentrée scolaire, engagement de l'équipe municipale, la bourse au permis, les paniers solidaires en direction des seniors. Toutes ces actions ne relèvent pas d'une obligation de la ville et sont un choix politique au bon sens du

Ville de Stains

terme assumé par la ville. Monsieur le Maire pense également à la navette gratuite « Le lien » et à d'autres actions.

Il tient à évoquer en particulier un très gros projet qu'il avait déjà eu l'occasion de citer : la restauration et la rénovation de l'hôtel de ville. Des études et des diagnostics seront ainsi entamés pour mener à bien une restauration qui durera quatre années, voire cinq années.

Monsieur le Maire tenait à apporter ces éléments afin de permettre à toutes et à tous de prendre acte et de voter ou non le budget lors du prochain vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à M. Abdelhak ALI KHODJA.

M. Abdelhak ALI KHODJA confirme que l'équipe municipale a choisi de faire de la transition écologique le fil vert de ce mandat. Un tel engagement est reconnu au-delà des frontières de Stains puisque l'association Amif, partenaire, organise à l'attention de certaines entreprises avec la ville une visite de ce qu'elle considère être des sites innovants en matière de transition écologique. Les projets s'impliquent ainsi dans la transition écologique favorisant l'inclusion sociale et professionnelle. Le contexte sanitaire, écologique et les crises économiques et sociales successives confirment la nécessité de revoir totalement le modèle de développement et de remettre de l'humain au cœur de nos projets. Les trois années restantes de ce mandat seront l'occasion d'une réelle appropriation par toutes et tous du plan climat communal mis en œuvre dans tous les secteurs. Sur le volet des villes jardins et du projet alimentaire local, la ville agit sur différents aspects pour adapter des espaces urbains et des espaces verts aux exigences de la transition écologique.

M. Abdelhak ALI KHODJA évoque la poursuite de la réhabilitation des jardins familiaux avec l'objectif de rénovation de 20 ha de la ville d'ici à la fin du mandat ou le projet de forêts urbaines en collaboration avec le département, visant à réintégrer les arbres en milieu-urbain. Dans ce cadre, le jardin du centre de loisirs Sadako Sasaki sera prochainement aménagé sur un modèle d'une forêt urbaine permettant de développer des espaces verts et, pour les enfants fréquentant la structure, de proposer un outil de sensibilisation et d'éducation au respect de l'environnement.

M. Abdelhak ALI KHODJA pense, par ailleurs, à la poursuite du partenariat avec l'entreprise Les Alchimistes, une Esus [Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale] engagée dans l'économie circulaire, la valorisation et le réemploi des déchets ou encore le partenaire La Ferme des possibles.

Concernant la boucle alimentaire locale, la cuisine centrale a très récemment obtenu le label « Ecocert » qui valorise les établissements de restauration collective attachés à introduire des produits bio, locaux et sains, adoptant des méthodes de production plus durables et luttant contre le gaspillage alimentaire. Sur le volet économie sociale et solidaire, la municipalité souhaite poursuivre la démarche visant à réinventer la façon de produire et de consommer en partenariat avec de multiples acteurs de l'ESS, l'installation de la coopérative Novaedia ou encore l'ouverture de la petite boutique en partenariat avec l'Esat de Marville, le développement des activités des Rayons ou la mise en place de plusieurs ressourceries éphémères ainsi que le développement prochain d'une ressourcerie pérenne.

Concernant le sujet des transports, la ville continue la bataille pour l'obtention des transports collectifs de qualité qui permettent de se déplacer librement sans avoir recours à la voiture. En interne, M. Abdelhak ALI KHODJA cite la mise en place du dispositif de vélos électriques à disposition des agents.

Ville de Stains

Concernant le bâti, la crise énergétique confirme l'urgence de lutter contre les passoires énergétiques et de réinventer la façon de concevoir. Un diagnostic interne est déjà en cours et permettra de mener à bien le projet long et de grande envergure durant tout le reste de la durée du mandat. En parallèle, la ville soutient les projets innovants tels que les jardins de Stains, offre de logements construits selon une démarche novatrice alliant analyse sociologique des besoins, exigences écologiques, économiques et sociales.

Dans le cadre de l'action sociale et de la santé, M. Abdelhak ALI KHODJA annonce la création d'une épicerie sociale et solidaire d'ici à la fin de l'année 2023 ainsi que le développement de la pratique du vélo, l'accès à des produits alimentaires de qualité à coûts maîtrisés qui rentrent dans le cadre de la boucle alimentaire locale, les jardins familiaux et la généralisation du tri des déchets alimentaires.

M. Abdelhak ALI KHODJA sait que la route est encore longue et que de nombreux projets doivent encore pouvoir être mis sur les rails, ce qui ne pourra pas se faire sans les partenaires et notamment l'État qui doit investir dans les moyens nécessaires pour soutenir les villes dans leur transition vers un modèle plus durable et plus humain.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chadiea MAHDJOUR.

Mme Chadiea MAHDJOUR précise que l'accès au droit est une priorité forte de ce mandat, un axe prioritaire qui prend encore plus de sens dans un contexte de crise qui impacte fortement les habitants. Celui-ci s'articule autour de deux volets : accompagner et protéger les habitants dans l'expression de leurs droits individuels et collectifs, et ce, dans tous les domaines de la vie quotidienne (éducation, logement santé, sécurité) d'une part, et d'autre part, lutter contre toutes les formes de discrimination qui peuvent entraver ces mêmes droits. Dans cet objectif, la ville de Stains s'est d'abord dotée d'un outil exceptionnel : la Maison du droit et de la médiation (MDM). Ce lieu est exclusivement dédié à l'accompagnement des Stanois dans l'accès à leurs droits dans tous les domaines (droit de la famille, de la consommation, des étrangers, droit au logement, accompagnement des citoyens en grande précarité, accompagnement des femmes victimes de violences). Cet accompagnement est réalisé par des juristes, des avocats, des écrivains publics, un ensemble de professionnels qualifiés et dévoués à leur mission. Il est important de rappeler à son sens que la MDM est le premier équipement de ce type dans l'ensemble du département puisqu'elle ne se limite à pas une fonction de conseil ou d'orientation, mais bien de suivi des situations d'aides à la réalisation des démarches de façon gratuite pour les habitants. En plus d'être un équipement de qualité, c'est un véritable lieu ressource pour les habitants. En outre, préserver et soutenir l'accès au droit pour tous les habitants sont des actions récurrentes toujours organisées en tenant compte des attentes et des besoins de Stanois.

Après trois ans de mandat, l'équipe municipale n'a pas à rougir de ce qui a déjà été accompli selon Mme Chadiea MAHDJOUR qui met en avant l'organisation régulière de cafés juridiques sur des thématiques qui intéressent les Stanois telles que l'accès au logement, à la santé, le droit des étrangers, le droit de la famille, l'accès au service public, cafés qui constituent des temps de rencontre avec des partenaires compétents pour outiller au mieux les habitants et leur permettre de défendre leurs droits de façon autonome. Le doublement du nombre des permanences du CIDFF évoqué précédemment à la MDM, l'organisme qui accompagne les femmes victimes de violences, est une mesure indispensable lorsque l'on sait que les violences conjugales sont en forte augmentation et ont explosé durant la crise du covid.

Ville de Stains

Un travail est également mené sur un dispositif de mise à l'abri d'urgence pour les femmes victimes de violences, dispositif qui devrait être mis en service dès cette année. Un axe formation pour les agents a par ailleurs été développé, pour les habitants, mais aussi en milieu scolaire. C'est par exemple le cas sur la thématique « lutte contre les discriminations ». La mission discrimination intervient dans le milieu scolaire pour effectuer de l'information et de la prévention à l'attention des publics scolaires. Récemment, des ateliers sur la laïcité ont eu lieu dans des classes de primaire.

Comme chaque année, le mois d'égalité sera organisé en mars. C'est là l'occasion de proposer des initiatives ouvertes à la population et de mettre en valeur le travail mené tout au long de l'année auprès des publics scolaires, associatifs et des agents. Plusieurs partenariats ont été mis en place avec différentes associations engagées dans la lutte contre toutes les formes de discrimination : Amnesty International, Femmes solidaires, Remember, SOS homophobie, CCIDF la Ligue de l'enseignement, le centre Hubertine Auclert.

Mme Chadiea MAHDJOUR souligne que la ville participe au cofinancement d'un poste d'accompagnatrice sociale au commissariat sur la thématique du droit des femmes. Il s'agit d'une personne chargée d'accueillir et d'accompagner les femmes victimes de violences. Ainsi que la ville s'y est engagée dans le cadre de son programme, elle a lancé en 2022 un observatoire local des discriminations, une instance qui sera chargée d'établir un état des lieux des discriminations existantes et de proposer des solutions pour lutter contre celle-ci.

Mme Chadiea MAHDJOUR précise enfin qu'il ne s'agit que d'un échantillon des actions qui sont portées et que la municipalité souhaite amplifier jusqu'à la fin du mandat. Dans un contexte où les inégalités s'enracinent, deviennent systématiques dans la société et où la parole raciste et sexiste se libère, la municipalité porte l'ambition de faire respecter l'égalité des droits comme pilier de son pacte républicain.

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Mathieu DEFREL**.

M. Mathieu DEFREL considère qu'il est impossible d'oublier d'évoquer le champ de la réussite éducative dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Il assure que la réussite éducative est une colonne vertébrale importante du futur budget et surtout l'une des fiertés du mandat avec des investissements massifs et un investissement pouvant être qualifié d'exemplaire.

Ainsi que **Monsieur le Maire** l'a rappelé dans la présentation et dans l'introduction du débat d'orientation, malgré ses investissements massifs, la santé financière de la ville ne s'en porte pas plus mal, bien au contraire. Investir dans l'éducation est bien une chance pour les générations futures. L'action communale en matière d'éducation se structure et s'articule principalement autour de plusieurs axes. Le premier est l'accompagnement de la réussite éducative de chaque enfant stanois. La modernisation du bâti scolaire peut être évoquée à cette occasion, champ que la municipalité travaille depuis quelques années. Ainsi, entre 2022 et 2024, près de 8 millions d'euros seront dédiés à la rénovation des bâtiments scolaires, notamment avec de très grosses réalisations qui sont déjà sorties de terre comme ce peut être le cas d'Anne Franck cet été, de Joliot Curie et de Guillaume Apollinaire il y a quelques années ou de Jean Jaurès en 2022. D'autres écoles sont à venir : Elsa Triolet / le Globe, Renelle, Lurçat ou encore Anatole France. Avec **M. Jean-Claude DE SOUZA**, **M. Mathieu DEFREL** a travaillé avec une volonté très forte sur la question des outils numériques au service de la réussite éducative. Un plan majeur a été déployé tout au long de l'année 2022 et continuera de l'être en 2023, car d'autres équipements viendront compléter les évolutions des effectifs dans les différentes écoles.

M. Mathieu DEFREL ajoute la poursuite du déploiement de dispositifs très innovants qui ont été pour certains poussés avec l'arrivée de la crise sanitaire, dont tout le monde a fait les frais pendant près de deux années. Il pense à la mise en place du kit de rentrée scolaire gratuit qui est venu alléger le panier des familles à la rentrée scolaire. En outre, cette année, l'aide aux devoirs a constitué l'action forte qui se poursuivra lors du prochain exercice. Dans cette optique, 1 500 enfants ont été touchés et près de 300 000 euros d'investissement ont été faits avec l'accompagnement très fort de la communauté éducative puisque nombre de directeurs d'école coordonnent ce temps éducatif important qui vient renforcer les acquis de la plupart des élèves, et leur donner un petit coup de pouce à la suite de différentes périodes très complexes qu'ils ont pu traverser.

L'accompagnement de la réussite des jeunes se traduit également en moyens RH importants. **M. Mathieu DEFREL** rappelle que 63 Atsem interviennent dans les écoles maternelles et effectuent un formidable travail pour accompagner les équipes pédagogiques et proposer aux enfants l'accompagnement qui leur permettra d'acquérir des notions dans les meilleures conditions possibles et avec énormément de bienveillance. **M. Mathieu DEFREL** cite également un pool d'animateurs, d'agents du service EMO et d'éducateurs sportifs qui interviennent au quotidien au sein des écoles et pendant la pause méridienne dont la ville a repris la gestion totale cette année. Ainsi, près de 183 agents interviennent quotidiennement.

L'investissement de la collectivité est également à souligner, elle qui met à disposition les structures municipales au service des écoles pendant différents temps : la semaine des droits de l'enfant, marqueur essentiel qui se déroule très peu de temps après la rentrée scolaire autour du mois de novembre, le dispositif « école et cinéma », dispositif Education Nationale. L'Espace Paul Éluard accueille de nombreuses classes pour travailler autour de la culture, de la compréhension et de la description de certains petits films dont les thématiques sont toujours choisies avec beaucoup de finesse par l'Education Nationale chaque année. **M. Mathieu DEFREL** cite par ailleurs les piscines, les gymnases, le Studio Théâtre avec qui la ville est en partenariat pour accompagner les classes dans des projets à vocation culturelle chaque année, les PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle). De très belles représentations des écoliers sont ainsi produites, notamment lors du festival du Jeune Théâtre.

Par ailleurs, des initiatives et des projets des différentes écoles sont également accompagnés annuellement. L'enveloppe autour des projets pédagogiques et des classes découvertes proposées dans les écoles est renouvelée tous les ans. **M. Mathieu DEFREL** met en avant une attention particulière cette année donnée au projet de transition écologique, fil vert du mandat de la municipalité. Il considère comme essentiel le fait de toucher et de sensibiliser les premiers citoyens que sont les écoliers sur cette question. La ville accompagne l'Education Nationale sur ces projets chaque année avec beaucoup de fierté. Avec l'inspectrice, l'objectif a été fixé d'ici à trois ans de labelliser l'ensemble des écoles de la collectivité « E3D », label écoresponsable décerné par l'Education Nationale auquel la ville prendra toute sa part.

Un travail est engagé, par ailleurs, sur des formations importantes liées à la lutte contre les discriminations. Avec Mme Maïmouna HAÏDARA et M. Lamine SAÏDANE, un travail est réalisé sur des actions au sein des écoles afin d'accompagner différents champs touchant à la fois les discriminations de façon globale, mais aussi plus spécifiquement sur la question des enfants porteurs de handicaps et leur meilleure inclusion en milieu scolaire. Un dispositif a commencé à être mis en place à cette fin avec quelques écoles. **M. Mathieu DEFREL** a travaillé avec plaisir avec M. Mehdi MESSAÏ sur ce sujet ainsi qu'avec un réalisateur, qui opère avec la collectivité depuis quelques années. Le projet concerne le harcèlement scolaire ; un film sera

Ville de Stains

totallement réalisé par les élèves et servira de support pédagogique, ce qui a du sens. La ville renforce donc ses moyens et son accompagnement.

Il s'agit également de contribuer à une meilleure offre du service sur les accueils périscolaires, lieu d'éducation populaire par excellence, pour aider les enfants les plus jeunes à devenir les adultes de demain. **M. Mathieu DEFREL** invite les conseillers municipaux à regarder avec attention la programmation des différents accueils de loisirs sur la période de vacances à venir. Il remercie le centre de loisirs et les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied pour proposer des projets toujours plus aboutis, plus innovants, plus pédagogiques, tout en gardant l'esprit de loisir, de vacances, de détente nécessaire aux élèves pour faire une coupure régénératrice.

L'importante offre de séjour présentée précédemment est également à souligner. **M. Mathieu DEFREL** pointe la nécessité d'accompagner les familles dans leur mobilisation pour défendre un service public de l'Education Nationale de qualité pour les enfants. Les combats sont nombreux ; les parents d'élèves de la ville de Stains sont très investis sur un certain nombre de sujets. La ville s'attache à les accompagner autant que faire se peut et dans les meilleures conditions possibles. Il pense à la lutte contre l'absentéisme des enseignants ou le non-remplacement des enseignants en cas d'absence. Ce sujet est essentiel et il est majeur de ne rien lâcher. L'équipe municipale est à ce propos en contact régulier avec la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et le rectorat. Pour illustrer les luttes en cours, **M. Mathieu DEFREL** cite la bataille pour le maintien du CIO, équipement essentiel dans le cadre de l'orientation des élèves, menacé de déménagement ou de regroupement pour des logiques économiques avec le CIO d'Aubervilliers. La ville ne lâchera rien cependant et a déjà obtenu son maintien il y a quelques années ; elle continuera à batailler pour faire en sorte que le CIO reste sur le territoire de la ville.

Au reste, revenant à la question de l'inclusion des enfants porteurs de handicap, **M. Mathieu DEFREL** indique avoir rencontré avec **M. Lamine SAÏDANE** la directrice académique adjointe en charge de ces questions, **Mme KUEHN**, il y a moins de dix jours pour travailler ensemble à un plan plus abouti afin de renforcer les moyens du côté de l'Education Nationale et de la ville. L'équipe municipale a du reste pris le parti de former ses agents dans le cadre de la politique RH avec des initiatives de formation des AESH sur la question de la meilleure inclusion des élèves. Cet élan sera renforcé pour 2023 avec de beaux défis, à la fois sur la question de la transition écologique avec un projet de forêt urbaine au centre Sadako Sasaki pour lequel la ville a obtenu une subvention de 16 000 euros. Un travail sera de plus mené avec les centres de loisirs et les écoles à la question de la réduction des déchets et leur valorisation. Avant de valoriser, il convient en effet de faire en sorte de moins consommer de produits périssables ou jetables. De vrais enjeux ressortent en matière de développement durable et surtout d'environnement. Plaine Commune sera associée à ce travail ainsi que d'autres partenaires afin de toucher un maximum d'enfants.

M. Mathieu DEFREL pointe enfin l'importance de travailler à la découverte de nouveaux horizons en accompagnant les enfants dans de nombreux projets. Revenant à la question des enfants porteurs de handicaps, il rappelle qu'une classe a été transplantée à l'école Lucie Aubrac accueillant des enfants polytraumatisés en milieu ordinaire, point discuté en Conseil municipal dans le cadre de la convention signée avec l'IME des Hortillons. Un travail conjoint de l'IME et de l'équipe éducative de Lucie Aubrac a été engagé aboutissant à une belle réussite ; la ville poursuivra ses efforts pour faire en sorte que chaque enfant en situation de handicap puisse trouver sa place de manière normale et sans aucun effort dans le milieu scolaire ou périscolaire. C'est selon lui une question de dignité.

Ville de Stains

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nabila AKKOUCHE.

Mme Nabila AKKOUCHE s'associe à ses collègues pour remercier l'ensemble des agents de la collectivité qui travaillent tous les jours pour offrir un service public de qualité adapté auprès de tous les Stanois. Elle tient particulièrement à saluer un budget consacré à une politique ambitieuse en matière de petite enfance. Face aux difficultés qui persistent malgré le nombre de structures et les efforts réalisés dans les crèches par de nombreux Stanois, avec ce budget, la ville a fait le choix d'accentuer ses efforts dans le cadre de son projet d'actions municipales sur toutes les questions liées à la petite enfance. À ce titre, la création de 100 places de crèche a été décidée, pour ce mandat au moins, ce qui passe d'abord par l'optimisation des structures comme la création de 15 places, voire de 20 places au multi-accueil de la Maison du temps libre, et par un soutien et un partenariat avec les acteurs privés et associatifs qui souhaitent ouvrir des structures de petite enfance dans la ville. Ce fut le cas avec Les Crocos. D'autres projets sont à venir avec l'association SFMAD au sein du quartier Renelle. Cette association, qui se trouvait au Clos Saint-Lazare rue Lamartine, déménage ayant obtenu un local plus grand. La municipalité pourra donc être en partenariat et être réservataire de plusieurs places de crèche ainsi qu'elle avait pu le faire avec les Trois-Rivières.

Mme Nabila AKKOUCHE souligne que certains quartiers nécessitent d'avoir des structures de crèche comme le quartier des Tartres, rue Jean Durand ou Robert Vignes. Ces projets sont donc à venir.

Comme depuis de nombreuses années, une partie du budget est consacrée aux structures, que ce soit les trois crèches municipales et le relais petite enfance, pour accueillir les enfants dans un environnement sécurisant, mais aussi en proposant aux enfants ainsi qu'aux agents un matériel pédagogique adapté.

Au-delà de la création de places en crèche, des projets en direction des tout petits et de leurs parents seront mis en place comme l'accès à la culture. Des séances de cinéma adaptées aux plus petits, aux moins de 3 ans, seront ainsi organisées, ce qui n'existait pas jusqu'alors. Le comité des parents sera intégré dans les structures; un forum petite enfance pourra également être programmé.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude GOUREAU.

Mme Marie-Claude GOUREAU aborde le sujet des achats fonciers, le tableau figurant en dernière page; elle souhaite connaître les achats fonciers en 2022 et ceux qui seront réalisés en 2023.

Monsieur le Maire répond que l'équipe municipale n'a pas encore de vues pour l'année 2023. Pour ce qui concerne l'année 2022, le café de la mairie a été acheté pour éviter l'occupation d'un commerce qui ne serait pas forcément souhaité en centre-ville.

Il énonce de plus une maison sise 5, rue Robert Vignes pour permettre une extension du Studio Théâtre sur la partie du jardin avec un projet de création d'une yourte ou d'un *magic mirror*.

Monsieur le Maire propose d'envoyer un tableau précis retraçant les projets d'achats de 2023 à Mme Marie-Claude GOUREAU. Il souligne que l'ensemble des acquisitions prévues doit obligatoirement être retranscrit.

Mme Marie-Claude GOUREAU ne se souvient pas avoir eu un rapport en 2022 concernant l'achat du café de la mairie en Conseil municipal.

Ville de Stains

Monsieur le Maire confirme qu'il n'existe aucune obligation d'établir un rapport en la matière.

Mme Marie-Claude GOUREAU rectifie : au moins une information sur l'achat et le devenir de l'établissement doit être transmise.

Monsieur le Maire répond que le devenir n'est pas encore déterminé. Il souligne à nouveau que la ville a voulu éviter une occupation qui aurait apporté d'importants problèmes de nuisances. La ville a donc acheté ce bâtiment vétuste afin d'éviter en attendant son éventuelle destruction qu'une activité apportant des problèmes de nuisances s'installe. L'achat est passé en Conseil municipal parmi d'autres achats. Il n'existe toutefois aucune nécessité que ce dossier fasse l'objet de débats en Conseil municipal. **Monsieur le Maire** renverra à **Mme Marie-Claude GOUREAU** le rapport précisant l'achat de ce café.

Mme Marie-Claude GOUREAU se souvient que la seule demande faite en Conseil municipal concernait l'achat du pavillon à côté de Robert Vignes pour l'extension du Studio Théâtre.

Monsieur le Maire retrouvera le dossier qui est ancien. Il donne la parole à **Mme Nasteho ADEN**.

Mme Nasteho ADEN annonce que son intervention sera plus courte que prévue puisqu'un délestage est en cours au sein de la ville et que les températures commencent à chuter dans les appartements. Elle aborde les trois axes principaux : la transition écologique, la réussite éducative, la défense des droits pour l'épanouissement social et citoyen. Ce modèle a été très important pour le groupe de **Mme Nasteho ADEN** en début de mandat, et elle inclut sa collègue qui se trouve à côté d'elle dans cette prise de parole. Il a été important en effet de se retrouver dans ce projet municipal aux côtés de **Monsieur le Maire** avant une véritable désillusion sur le terrain. Ceux qui ont des enfants et qui ont fait le choix de les scolariser à Stains se rendent compte de la qualité des repas qui sont servis à la cantine, repas qui sont « dégueulasses » à ses dires.

Monsieur le Maire estime que s'exprimer de la sorte n'est pas correct pour les agents.

Mme Nasteho ADEN va parler des agents ; elle salue au demeurant ce qu'ils offrent dans les conditions dans lesquelles ils travaillent, et dans les conditions dans lesquelles leur travail est reconnu. Les retours de certains s'agissant de mutations sont incroyables. Elle note cependant l'orientation et la volonté forte de la municipalité d'offrir une diversité de repas aux enfants. **Mme Nasteho ADEN** confie que son fils lui fait des retours à ce propos, et elle pense que ses collègues autour de la table ont également pu le relever, retours qui sont incroyables à son sens.

En tant que parente d'élèves élue à Guy Moquet, elle tenait à évoquer les différentes actions menées autour du repas. Dans le cadre d'une opération pour les petits-déjeuners qui était en soi une très bonne opération et qu'elle salue, le choix a été fait de diviser sur l'ensemble des élèves pour toucher l'ensemble de la ville. Ainsi, soit du lait, soit de l'eau était proposé. Les professeurs ont été dépassés et ont fait remonter la situation aux parents d'élèves élus.

Elle tenait à revenir sur ce point, mais ne reviendra pas sur les autres devant en effet écourter son intervention et aller récupérer ses enfants qui sont dans le froid. **Mme Nasteho ADEN** tient à mettre en avant l'engagement auprès des enfants et soulève un axe fort sur la qualité des repas proposés dans les cantines et un soutien et une solidarité complets auprès des collègues

Ville de Stains

agents. La ville doit leur proposer une qualité de travail qui leur permettrait de proposer une qualité de repas.

Elle tient enfin à saluer les conditions dans lesquelles le rapport est réalisé, à saluer ses collègues quand on connaît les restrictions de l'État auprès des municipalités ainsi que la loi de finances de 2023 qui est très difficile et très restrictive. C'est l'occasion pour son groupe de saluer le travail effectué dans de telles conditions, les axes. C'est en outre l'occasion pour Mme Nasteho ADEN et son groupe de compléter la réflexion, de ne pas être en opposition sur le rapport, de saluer les conditions de travail dans lesquelles ce rapport a été établi, de saluer la résistance de la municipalité face aux restrictions de l'État. Parce qu'un certain nombre de points manquaient et parce qu'elle sait que collectivement, il est possible d'aller plus loin sur l'engagement auprès des enfants dans le cadre scolaire et alimentaire, son groupe votera contre l'orientation et verra si un axe fort sera fait sur ces éléments le mois prochain.

Monsieur le Maire précise qu'aucun vote n'est requis, qu'il s'agit de prendre acte.

Mme Nasteho ADEN tient à montrer l'opposition de son groupe qui sera marquée le mois prochain.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Sébastien CLÉMENT.

M. Sébastien CLÉMENT souhaite obtenir une précision. L'inflation a été soulignée au début de l'intervention de Monsieur le Maire, l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières, des fluides. M. Abdelhak ALI KHODJA a ensuite évoqué la transition écologique, précisant que des réflexions seraient menées sur les passoires thermiques. M. Sébastien CLÉMENT a toutefois relevé dans le PPI que la réhabilitation des centres de vacances impliquait une rénovation des chaufferies avec un passage au gaz. Il a également noté la réalisation de plusieurs projets de climatisation coûteux. Il souhaite savoir si ces projets ont déjà été définis ou s'ils le seront par la suite considérant que d'autres solutions existent.

Monsieur le Maire lui demande les équipements concernés par la climatisation.

M. Sébastien CLÉMENT cite le STS et le groupe scolaire Zola.

Monsieur le Maire répond que ces projets étaient envisagés depuis longtemps et se rapprochent du sujet de la climatisation du CMS l'année dernière. Ces projets devaient être réalisés s'agissant d'un engagement pris auprès des services et des partenaires. Il comprend que M. Sébastien CLÉMENT proposait de stopper ce type de travaux.

Pour M. Sébastien CLÉMENT, il n'est pas forcément nécessaire de les stopper, mais peut-être de les ralentir. Il a retenu qu'un diagnostic serait réalisé sur la façon de mieux consommer et de consommer différemment.

Monsieur le Maire confirme que ces travaux doivent être réalisés eu égard à l'engagement pris ; ils ont parfois pu être reculés d'ailleurs. Rien n'empêche cependant de mener un diagnostic à la fois de manière très ciblée sur les différents équipements et de manière globale, travail que le DGST présent ce soir mènera. Ce diagnostic concentrera en effet de nombreux moyens humains et des réflexions collectives pour éviter de travailler au coup par coup. Il s'agit bien d'avoir une projection globale sur la capacité énergétique à rendre les équipements plus dynamiques et pour réaliser d'importantes économies en la matière.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu DEFREL sur ce sujet.

M. Mathieu DEFREL confirme que ce projet avait été mis sur la table et travaillé avec les partenaires au même titre que pour l'Espace Paul Éluard. Il évoque la réalité de l'augmentation des températures en période estivale avec des fréquentations d'ERP. Il signale qu'au STS, en pleine représentation lorsque 80 personnes sont présentes, la température peut atteindre 39 °C. Des malaises ont de fait pu se produire entre les personnes qui jouent sur scène et les personnes dans le public. Par conséquent, la question de la climatisation est aussi et avant tout une question de confort d'accueil des publics qui viennent assister à des représentations dans les meilleures conditions possibles.

M. Mathieu DEFREL rappelle que l'Espace Paul Éluard est mis à disposition des écoles en fin d'année aux directions d'école qui en font la demande. Jusqu'à 600 personnes peuvent s'y retrouver et souffrent réellement de la chaleur, et c'est parfois sans compter avec un public senior qui assiste à des spectacles et qui peut se retrouver dans des conditions inacceptables. Il assure que la quasi-majorité des salles de spectacles est climatisée pour offrir les meilleures conditions d'accueil. L'air dans ces salles est cependant réchauffé par les spots et la ville n'a pas de solution magique permettant de réduire l'impact de chaleur.

Concernant le reste des bâtiments et la stratégie d'économie, un travail est effectué avec le DGST afin de faire en sorte d'avoir une vision la plus fine possible de la consommation énergétique des différents bâtiments de la ville. Les fluides restent bien un enjeu primordial, la maîtrise de leur consommation le sera également dans les prochaines années. C'est pour cette raison que dans le programme évoqué précédemment, en particulier relatif au bâti scolaire, les écoles représentant 80 % du patrimoine communal, lorsque 8 millions d'euros sont investis, la rénovation énergétique est bien intégrée afin d'en faire des bâtiments moins énergivores et plus écologiques.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hamza RABEHI.

M. Hamza RABEHI évoque le tableau page 25 et pointe une augmentation de 1700 % entre 2021 et 2022 pour les ruptures conventionnelles, 78 000 euros. Il demande des explications à Monsieur le Maire quant à cette augmentation qui illustre le mal-être des agents. Il s'interroge quant à une prévision d'une nouvelle augmentation en 2023 sur ce sujet.

Monsieur le Maire rassure M. Hamza RABEHI : les ruptures conventionnelles ne sont pas liées au mal-être des agents et sont parfois demandées par les agents eux-mêmes.

M. Hamza RABEHI en convient, à la suite d'un harcèlement.

C'est son interprétation selon **Monsieur le Maire**. Il explique qu'avant 2017, les collectivités ne pouvaient pas bénéficier du levier des ruptures conventionnelles. **Monsieur le Maire** imagine que ce chiffre existe également dans de nombreuses collectivités de fait s'agissant d'une procédure pouvant être engagée d'un commun accord entre la collectivité et l'agent. Le pourcentage qui peut paraître important à M. Hamza RABEHI correspond à des ruptures conventionnelles validées par les agents. Il fait remarquer que la collectivité n'est pas obligée de les accepter.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **1 abstention** (M. Christopher DIBATHIA)

ARTICLE UN : PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2023 annexé à la présente délibération.

ARTICLE DEUX : PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires 2023 a eu lieu au sein du Conseil municipal sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté et annexé à la présente délibération.

ARTICLE TROIS : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

Affaire n° 3.2 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire annonce que des modifications sont intervenues au regard du référentiel M57 qui s'étend désormais à toutes les collectivités permettant de travailler des règles budgétaires plus claires et plus assouplies. Les régions bénéficient déjà de cette démarche, ce qui permet d'avoir une certaine marge de manœuvre en matière de gestion notamment en matière de gestion pluriannuelle des dépenses. Il est essentiel aux dires de Monsieur le Maire de se projeter, non pas de manière annuelle, mais pluriannuelle, d'avoir une visibilité sur les crédits et de mieux gérer les dépenses imprévues. Ce règlement budgétaire est très technique et administratif, et majeur pour ses collègues du service budget qui permet de simplifier certaines démarches. C'est déjà le cas dans les régions ainsi que dans les départements. Les collectivités peuvent désormais l'adopter.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christopher DIBATHIA.

M. Christopher DIBATHIA confirme que cette délibération est également appliquée dans d'autres collectivités. Il fait remarquer que dans certaines d'entre elles, des moyens sont mis en place à travers des commissions pour faire de la transparence financière. Il explique qu'il est compliqué de voter cette délibération qui permet une souplesse notamment sur la fongibilité des crédits, de passer d'un chapitre à un autre sans obligatoirement passer en Conseil municipal. Depuis le début du mandat, le groupe de M. Christopher DIBATHIA a fait de la transparence son cheval de bataille. En ce sens, il constate qu'aucun moyen n'est mis à disposition tant des élus de l'opposition que des citoyens, voire des services sur ces questions. Pour cette simple raison, M. Christopher DIBATHIA annonce que son groupe votera contre.

Monsieur le Maire en prend acte et signale que l'ensemble des éléments du budget est à disposition, avec l'ensemble des chapitres, ainsi que l'ensemble des libellés et des délibérations existant en la matière. Il ajoute que le budget est totalement transparent sur l'ensemble des éléments.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude GOUREAU.

Concernant les deux budgets que le Conseil municipal votera prochainement, Mme Marie-Claude GOUREAU demande la possibilité de recevoir exceptionnellement les documents en version papier, car il est très compliqué de les analyser sur la tablette.

Monsieur le Maire confirme que les documents sont envoyés sous format numérique. Il lui laisse toutefois le soin de les imprimer si elle le souhaite. Il notifie que la réglementation permet d'envoyer tous les documents numérisés et peut comprendre que certains tableaux

Ville de Stains

sont difficiles à examiner de cette façon. Il est possible de les grossir et de les imprimer. Il pense que Mme Marie-Claude GOUREAU fait référence aux tableaux budgétaires qui sont très petits.

Mme Marie-Claude GOUREAU fait remarquer que Monsieur le Maire dispose d'une photocopieuse, des moyens nécessaires, alors qu'elle doit acheter son papier et son matériel, seule différence entre elle et Monsieur le Maire, selon elle.

Monsieur le Maire comprend qu'il s'agit là d'une différence pour Mme Marie-Claude GOUREAU.

En l'absence de remarques complémentaires, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**, **2 voix contre** (Mme Fazy OULMI, M. Christopher DIBATHIA) **et 5 abstentions** (Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. David CHEMMI (par mandat), M. Julien MUGERIN (par mandat), M. Sébastien CLÉMENT)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le règlement budgétaire et financier, ci-annexé.

Affaire n° 3.3 - Marché public d'insertion sociale et professionnelle de nettoyage des bâtiments communaux

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement. La proposition vise à retenir l'offre proposée par Les Rayons régie de quartiers qui travaille déjà avec la collectivité. Il rappelle que l'offre proposée par la société MAD Multiservices au titre du lot 2 a été rejetée pour irrégularité, car incomplète. Le candidat n'avait pas remis de proposition financière.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public d'insertion sociale et professionnelle relatif au nettoyage des bâtiments communaux attribué pour les lots 1 et 2 à l'association Les Rayons - Régie de quartiers, sise 47, rue George-Sand - 93240 Stains, présentant les offres économiquement les plus avantageuses.

ARTICLE DEUX : REJETTE pour irrégularité, car incomplète l'offre proposée par la société MAD MULTI SERVICES au titre du lot n° 2, conformément aux dispositions des articles L.2152-1 et L.2152-1 du Code de la commande publique.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.4 - Marché public d'achat de titres de transport aérien pour le personnel communal bénéficiaire des congés bonifiés

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire explique que l'offre proposée par la société Ambition Voyage a été déclarée inappropriée n'ayant pas répondu aux besoins et aux exigences formulées au sein des

Ville de Stains

documents de la consultation. L'équipe municipale a été surprise d'observer les réponses inadaptées qui ont été produites. Le marché sera ainsi relancé en gré à gré, la réglementation du Code de la commande publique l'autorisant. Dans le cas contraire, il conviendrait de passer par un appel d'offres, ce qui risquerait de compromettre la mise à disposition de cette aide pour les familles concernées dans le cadre de leurs congés bonifiés. Monsieur le Maire précise enfin qu'un tel marché a lieu tous les quatre ans.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christopher DIBATHIA.

M. Christopher DIBATHIA revient sur les valeurs de transparence que la population réclame. Il signale que le taux d'abstention assez fort reviendra encore selon lui. Il met en exergue une véritable défiance à l'égard du politique. Les appels d'offres de manière globale ont justement été mis en place à la fois pour répondre à des marchés sans passer par des négociations, mais aussi pour faire fi de transparence à l'égard de la population. En passant d'un domaine public et connu et des sociétés connues à un domaine de gré à gré, il estime que la ville participe à présenter à la population une forme d'opacité. M. Christopher DIBATHIA n'affirme pas cependant que Monsieur le Maire agit de façon opaque, ce dernier a parfaitement le droit de passer par du gré à gré. Toutefois, procéder ainsi reviendrait à aller dans le sens contraire de ce que la population réclame selon lui. À ce titre, des marchés ont été renouvelés rapidement. Au reste, un cahier des charges existe déjà pouvant constituer un important gain de temps. Au demeurant, rien n'interdit, rien n'empêche et rien ne peut faire dire à Monsieur le Maire par avance que les congés bonifiés seront compromis. M. Christopher DIBATHIA annonce enfin que son groupe votera contre ce rapport.

Monsieur le Maire a retenu les propos de M. Christopher DIBATHIA « une forme d'opacité » et comprend qu'il sous-entend une certaine opacité sur cette affaire en l'occurrence. Monsieur le Maire laisse M. Christopher DIBATHIA responsable de ses propos, il n'a pas envie de polémiquer. Il souligne que la réglementation permet de passer par une procédure de gré à gré ; la municipalité aurait préféré procéder d'une autre manière, mais sans actionner ce levier, elle risque de pénaliser les agents, certainement les mêmes que M. Christopher DIBATHIA cite et qui demandent plus de transparence. Les agents ne seraient certainement pas satisfaits d'apprendre qu'ils ne pourront pas prendre leurs congés bonifiés parce que le prestataire avec qui la ville a travaillé n'a pas rempli les conditions prédéfinies dans le cadre de l'appel d'offres. Monsieur le Maire respecte toutefois le choix de M. Christopher DIBATHIA de voter contre ce rapport. S'agissant de transparence, Monsieur le Maire estime que M. Christopher DIBATHIA aura certainement l'occasion de s'expliquer auprès des Stanois sur son choix qui pourrait malheureusement engendrer des difficultés à accepter les congés bonifiés des agents qui peuvent en bénéficier. Il estime heureux d'ailleurs que les agents puissent encore bénéficier de tels congés dans l'ensemble des collectivités et rappelle que cette procédure risque d'être remise en cause par le gouvernement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 35 voix pour et 2 voix contre (Mme Fazy OULMI M. Christopher DIBATHIA)

ARTICLE UN : DÉCLARE l'offre présentée par la société AMBITION VOYAGE inappropriée au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE DEUX : DÉCLARE sans suite pour infructuosité le marché public d'achat de titres de transport aérien pour le personnel communal bénéficiaire des congés bonifiés.

ARTICLE TROIS : DÉCIDE de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sans modification substantielle des conditions initiales du marché précité conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

Affaire n° 3.5 - Approbation de l'avenant à la convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) ainsi que des avenants relatifs aux prestations de service Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), Relais Petite Enfance (RPE), et Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains portant attribution du bonus « territoire CTG » 2022

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu DEFREL.

M. Mathieu DEFREL propose de traiter les affaires n°s 3.5, 3.7 et 3.8 qui ont le même esprit, mais qui abordent trois thématiques différentes. La ville de Stains est engagée depuis longtemps dans une démarche contractuelle avec la Caisse d'allocations familiales sur un certain nombre de sujets depuis 1993 à travers un certain nombre de signatures de contrats ou de conventions. La convention territoriale globale dite CTG de service aux familles vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Trois conventions sont concernées en l'occurrence, l'une d'entre elles par un avenant, il s'agit de l'affaire 3.5 relative aux prestations de services établissement d'accueil du jeune enfant et relais petite enfance et les lieux d'accueil enfants parents. L'avenant a été présenté lors d'un précédent Conseil municipal.

L'affaire n° 3.7 concerne le soutien de la Caisse d'allocations familiales à un poste de chargé de coopération visant à renforcer le suivi et le pilotage du plan d'action défini dans le cadre de la convention territoriale globale conclue entre la Caf et la ville de Stains. La ville soutient la création d'un poste qui suivra les différentes conventions qu'elle a avec ce partenaire privilégié.

L'affaire n° 3.8 concerne les prestations de services des ALSH, les accueils de loisirs sans hébergement et de l'accueil adolescent. Ce sujet est traité très régulièrement en Conseil ; les objectifs que la municipalité se fixe en matière de prestations de services ont été définis préalablement. Il s'agit de valider la convention d'objectif 2022-2025.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant à la convention territoriale globale de services aux familles ainsi que les avenants relatifs aux prestations de service Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Relais Petite Enfance (RPE), et Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains portant attribution du bonus « territoire CTG » 2022, tels que susvisés et ci-annexés.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer lesdits avenants, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Ville de Stains

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

M. Mathieu DEFREL demande l'autorisation de traiter l'affaire 5.1 ayant un empêchement personnel et devant quitter la séance.

Monsieur le Maire accepte.

Affaire n° 5.1 - Demande de labellisation du Point Information Jeunesse de la commune de Stains

Rapporteur : **M. Mathieu DEFREL**

M. Mathieu DEFREL a géré la politique jeunesse pendant plusieurs années, politique menée au service des jeunes Stanois, les 18 ans-25 ans. Le point information jeunesse (PIJ) de la ville de Stains est un lieu emblématique et identifié par la plupart des jeunes qui peuvent bénéficier d'un véritable accompagnement à travers les informateurs jeunesse et de leur direction concernant leur parcours d'insertion, mais plus globalement sur leur parcours de jeunes. Ces thèmes vont du logement à l'accompagnement social aux questions de santé. En effet, depuis plusieurs années, la ville a choisi d'édifier une passerelle entre la jeunesse et la santé au sein du PIJ. L'aspect prévention santé est de fait très présent au sein du point information jeunesse.

M. Mathieu DEFREL précise qu'une demande de labellisation a été passée cette année. Le label « PIJ » s'obtient à l'échelle nationale. Au nom de **M. Karim ZEGGAR**, **M. Mathieu DEFREL** tient à saluer l'important travail mené par le service jeunesse et par les équipes du PIJ pour l'obtention de cette labellisation qui permettra à la structure de s'intégrer dans un réseau plus global, national, régional et donc d'avoir des échanges d'expériences pour mener des projets à bien, et ce, pendant six ans. Il serait également possible d'utiliser toute la communication liée au point information jeunesse et d'avoir un certain nombre d'outils mis à la disposition des équipes.

Cette demande de labellisation s'est vue renforcée par l'ambition qui a été portée sur le local en pied de l'immeuble Colonel Fabien puisqu'il y a quelques années, le choix a été fait de coller au point information jeunesse le local de l'association RCE, réseau des cadres et des étudiants, avec lequel la ville a une convention d'objectifs depuis plusieurs années, visant à créer un pôle d'accompagnement des jeunes, de la sortie de lycée à l'insertion dans le milieu professionnel. Des liens très forts ont pu se tisser avec toute la mission insertion et notamment le chargé d'insertion, **M. Farid MOUHOUS**, qui a rejoint l'équipe municipale il y a quelques années. Un outil très fort est donc au service de la jeunesse. L'équipe municipale est très fière de présenter la labellisation qui a été obtenue. **M. Mathieu DEFREL** félicite les équipes ainsi que **M. Karim ZEGGAR**, qui n'est pas présent en Conseil, mais qui travaille sur ce dossier depuis quelques mois.

Monsieur le Maire remercie à son tour les équipes de cette labellisation qui représente une reconnaissance du travail accompli depuis de nombreuses années par le PIJ. Il se félicite de cette labellisation qui permettra d'encore mieux accompagner les jeunes Stanois dans leurs démarches. Une communication sera diffusée à ce propos auprès des Stanois pour leur offrir les meilleures conditions de réussite dans leur insertion professionnelle et scolaire.

En l'absence de remarques, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la demande de labellisation du Point Information Jeunesse de la ville de Stains auprès de l'union nationale de l'information jeunesse (UNIJ).

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette demande de labellisation, et procéder à leur exécution.

Affaire n° 3.6 - Convention d'objectifs et de financement n° 22-019L relative au fonds public et territoires - Aide au fonctionnement de la ludothèque de la Maison du temps libre entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mme. Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaiha NEDJAR afin de traiter les rapports 3.6 et 3.9.

Au même titre que les rapports précédemment présentés par M. Mathieu DEFREL, Mme Zaiha NEDJAR explique qu'il s'agit également d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caf dans le cadre de la convention territoriale globale. La subvention versée par la Caf à la ludothèque permet par ses activités de répondre aux objectifs de la Caf, à savoir renforcer les liens familiaux, favoriser les développements et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, développer l'autonomie du jeune adulte et prévenir des exclusions.

La ludothèque de la MTL contribue donc par son activité à y répondre et utilise le jeu comme moyen de développement, de compétence civile et sociale et vise l'épanouissement de tous les publics sans distinction aucune.

La ludothèque propose des jeux sur place en direction d'un large public, de prêt de jeux ou des animations de temps ludiques hors les murs. La ludothèque de la MTL a accueilli plus de 1 500 personnes au cours de l'année 2022 et est ouverte du mardi au samedi pour permettre aux parents qui travaillent d'avoir également une activité avec leurs enfants. Celle-ci propose des temps ludiques hors les murs dans plusieurs quartiers, notamment lors d'événements organisés par d'autres services, et vient en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de soutien à la parentalité comme les crèches ou les écoles. Une convention importante existe, répondant à l'une des priorités municipales : la réussite éducative.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ladite convention annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire précise que ces conventions sont récurrentes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n° 22-019L fonds publics et territoires relative à l'aide au fonctionnement de la ludothèque de la Maison du temps libre entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

Ville de Stains

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.7 - Convention d'objectifs et de financement n° 22-030 BT : pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération CTG 2022

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n° 22-030 BT relative au pilotage du projet de territoire - chargé de coopération CTG entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.8 - Convention d'objectifs et de financement n° 22-125 J portant prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « accueil adolescents » 2022-2025

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n° 22-125 J portant prestation de service Accueils de loisirs ALSH « Accueil Adolescents » 2022-2025 entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 3.9 - Convention d'objectifs et de financement n° 2022-135C portant prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » - Bonus associés 2022-2023 au profit de la Maison du temps libre

Rapporteur : Mme Zaiha NEDJAR

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaiha NEDJAR.

Mme Zaiha NEDJAR souligne que cette convention est établie entre la Caf et la ville de Stains, son renouvellement est requis sur le dispositif contrat local d'accompagnement à la scolarité

Ville de Stains

mis en place à la MTL. Elle déclare à nouveau que la réussite éducative est l'une des priorités municipales. La ville le démontre par la signature de cette convention depuis plusieurs années. Ce dispositif a pour objectifs généraux de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes, de prévenir des difficultés en lien avec leur scolarité et de renforcer le soutien à la parentalité en favorisant les compétences et les responsabilités éducatives des parents.

Deux équipements et deux classes adaptées aux besoins des enfants et des jeunes existent au sein de la ville. S'agissant de ce rapport, le dispositif mis en place à la MTL est concerné. Ainsi, 67 enfants jeunes, dont 18 collégiens et 49 lycéens ont été suivis du lundi au vendredi à raison de quatre fois par semaine. Quatre accompagnateurs scolaires étudiants les encadrent. La subvention est versée par la Caf à hauteur de 15 000 euros environ. Ce même type de dispositif est également mis en œuvre à la Maison pour tous Yamina Setti en vue d'accompagner des collégiens. Dans cette optique, 32 collégiens et 5 lycéens l'ont été dans leur scolarité.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de cette convention et de la voter.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour**

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n° 2022-135C, ci-annexée, portant prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » - Bonus associés 2022-2023 au profit de la Maison du temps libre, entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 - Convention d'objectifs et de moyen entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative aux actions de prévention bucco-dentaire menées par la ville de Stains

Rapporteur : Mme. Najia AMZAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Najia AMZAL pour présenter ce rapport récurrent.

Mme Najia AMZAL confirme que ce rapport est examiné tous les ans à peu près à la même date. Depuis 2017 en effet, la convention avec le département pour les actions de prévention et la promotion de la santé bucco-dentaire notamment n'est plus reconduite de manière tacite. Le département procède donc à chaque fois à des appels à projets auxquels la ville répond. Une convention pour les actions bucco-dentaire est donc présentée.

Mme Najia AMZAL tient à citer des chiffres concernant le bilan de 2022.

L'équipe bucco-dentaire au service de la prévention du centre municipal de santé a proposé cette année :

Ville de Stains

- 32 séances de sensibilisation et de prévention en PMI, 197 familles ont été sensibilisées ;
- 5 séances de prévention en collègues, 227 collégiens sensibilisés ;
- 8 séances en Ehpad, 64 personnes âgées dépistées et une formation de 11 relais aides-soignants ;
- 9 séances en Esat, soit 97 personnes porteuses de handicaps dépistées ;
- 3 sessions auprès de l'association des Enfants du Canal, 42 familles en insertion sociale ont été sensibilisées ;
- 34 personnes sensibilisées lors du forum de la petite enfance ;
- 18 assistantes maternelles et jeunes enfants sensibilisés lors d'une rencontre au centre social ;
- 36 enfants de primaire et 133 enfants de maternelle ont directement été reçus sur site au CMS lors de visites de cabinets, ce qui permet de démystifier un peu le dentiste qui peut un peu faire peur aux enfants ;
- 75 enfants en primaire et 360 en maternelle effectuent le brossage régulier en classe ;
- 37 enfants de l'externat médico-pédagogique ;
- 962 enfants de maternelle, 1 072 enfants de primaire ont été sensibilisés durant l'année scolaire 2021-2022 ;
- le bus dentaire s'est installé dans deux écoles primaires pour trois journées de dépistage, 74 enfants, et trois journées de soin, 15 enfants ;
- soit un total de 3 454 personnes sensibilisées ou bénéficiaires de ces premiers soins.

Le département contribue financièrement à cette action pour un montant de 14 503 euros.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, relative aux actions de prévention bucco-dentaires menées par la ville de Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire confirme que le bus de la prévention bucco-dentaire était stationné à côté de la mairie il y a quelques jours, sur le parvis du square Henri Barbusse. Ces intervenants ont pu faire part à Monsieur le Maire de leur plaisir de venir à Stains et de mener des actions de prévention bucco-dentaire, ce sujet demeurant un souci de santé publique que de nombreux enfants rencontrent dès leur plus jeune âge. Il est essentiel que la force publique puisse les accompagner, ce qui est entrepris à Stains. Monsieur le Maire souligne que tous les départements n'agissent pas ainsi. Cette opération est menée avec le département de la Seine-Saint-Denis qui a été un département pilote et avant-gardiste en matière de prévention bucco-dentaire. Il prend pour exemple les opérations bucco-dentaires menées à l'Espace Paul Éluard dans le passé où chacun repartait avec un petit gobelet, un dentifrice et une brosse à

dents avec le logo du Conseil général. Les enfants désormais adultes s'en souviennent, ce qui est important selon Monsieur le Maire.

Affaire n° 5.2 - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un plan de formation BAFA entre la commune de Stains et l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)

Rapporteur : M. Medhi MESSAÏ

Monsieur le Maire donne la parole à M. Medhi MESSAÏ.

Dans la continuité de son action sur la question de la jeunesse, de l'information et de l'insertion professionnelle, M. Medhi MESSAÏ notifie que la ville de Stains poursuit son engagement pour faciliter l'accès à l'emploi avec le Bafa citoyen. Le Bafa est le brevet d'aptitude à la formation d'animateur. Ce diplôme permet aux jeunes Stanois d'accéder à l'emploi à travers des jobs étudiants et saisonniers.

La ville de Stains s'engage à former les jeunes gracieusement. Une prise en charge est ainsi réalisée avec l'association CEMEA qui permet de dispenser la formation auprès des jeunes Stanois qui passent devant un jury et sont ensuite sélectionnés pour participer à cette formation. M. Medhi MESSAÏ pointe une augmentation des jeunes qui ont eu accès à cette formation entre l'année dernière et cette année, passant de 20 jeunes à 40 jeunes répartis en deux sessions différentes. Une session aura lieu dans deux semaines pendant les vacances d'hiver, une autre se tiendra pendant les vacances d'été.

M. Medhi MESSAÏ explique que CEMEA est l'association partenaire à ce dispositif. Les jeunes concernés par cette formation ont entre 18 ans et 25 ans. Le 25 février et le 4 mars sont les dates durant lesquelles les premières formations seront organisées, puis les 29 juillet et 5 août 2023 pour la deuxième session.

M. Medhi MESSAÏ fait un lien très étroit avec le droit aux vacances pour tous. Le Bafa est en effet constitué de trois parties, la première étant une partie théorique. Au cours d'une deuxième partie, un stage pratique doit être effectué et est réalisé au sein des structures de la ville (structures jeunesse, accueil de loisirs, colonies de vacances). Il sera ainsi possible d'engager de futurs animateurs, des Stanois, qui pourront travailler tout au long de l'été prochain au sein des structures jeunesse ou des colonies de vacances.

Un travail très étroit est réalisé par son collègue élu à la jeunesse, M. Karim ZEGGAR, et par sa délégation droit aux vacances pour tous. En outre, M. Medhi MESSAÏ revient sur le lien entre les animateurs et les enfants bénéficiaires des activités au sein des structures jeunesse et des colonies de vacances et annonce qu'un départ aura lieu dès le lendemain à 23h30 pour les colonies au ski. Dans cette optique, 110 enfants bénéficieront du séjour au ski. Les effectifs ont été doublés. Il tient à mettre en avant l'implication de la ville de Stains sur la question de l'information et de l'insertion professionnelle en faveur des jeunes de la ville de Stains, mais aussi sur la question du droit aux vacances pour tous qui permet aux enfants de bénéficier de séjours apprenants leur permettant de découvrir des milieux autres qu'urbains à travers des séjours au ski dans les Alpes.

M. Medhi MESSAÏ souhaite un très bon séjour aux jeunes, une très belle formation pour les bénéficiaires du Bafa citoyen. Il les invite à s'inscrire au mois d'avril ou au mois de mai en vue de la prochaine session de l'été prochain.

Ville de Stains

Monsieur le Maire souligne que ce rapport permet d'accompagner la priorité en matière de réussite éducative au sens large, et en particulier en direction des jeunes. Il confirme que le nombre de places pour les séjours au ski a été doublé. Il fait remarquer que d'autres activités sont proposées, pas uniquement le ski, relatives à la découverte des montagnes du côté des Alpes. Les séjours organisés durant les deux semaines de vacances scolaires sont en effet plus centrés sur la Haute-Savoie et la Savoie. Il cite Argentière, Chamonix ou Hauteluce. L'objectif est bien de connaître le milieu de la montagne, la partie environnementale et écologique. Des rencontres sont prévues à cette fin dans des fermes de montagne ou dans des fromageries. Une sensibilisation est de fait menée pour les enfants, nombre d'entre eux ne connaissant pas forcément la montagne, tout du moins les Alpes.

Monsieur le Maire pointe la valeur éducative et pédagogique en ce sens. L'orientation choisie par la ville ne pousse pas à la consommation, mais au contraire, vers le fait de rendre les jeunes plus écocitoyens, ce qui est essentiel dans le milieu montagnard.

Enfin, et bien que le nombre de places ait été doublé, Monsieur le Maire annonce que de nombreuses personnes sont en liste d'attente et seront prioritaires pour les prochains séjours qui seront organisés pendant les vacances de printemps.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de partenariat, ci-annexée, relative à la mise en œuvre d'un plan de formation BAFA entre la commune de Stains et l'association régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA).

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution,

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.1 - Vœu présenté par le groupe de la majorité municipale du Conseil municipal : « La ville de Stains solidaire des peuples turc, kurde et syrien, lourdement touchés par un séisme dévastateur »

Rapporteur : Mme. Zaïha NEDJAR

Monsieur le Maire explique qu'une date butoir avait été fixée afin de présenter les vœux. La majorité municipale a cependant choisi de présenter ce vœu ne souhaitant pas être hors délai. Monsieur le Maire avait cependant envisagé que ce vœu soit présenté par l'ensemble du Conseil municipal. Il sait qu'en matière de solidarité, les groupes de l'opposition partagent tous cette volonté d'apporter leur solidarité certes parfois avec des nuances, en particulier au vu de la catastrophe survenue en Turquie et en Syrie. Si d'aventure une autre catastrophe venait à se produire dans une autre partie du monde, Monsieur le Maire se mettrait en contact avec les différents groupes de l'opposition afin de présenter un vœu au nom du Conseil municipal, signe fort qui serait envoyé à la population. Au-delà des différences et des divergences en effet, la valeur humaine et les valeurs solidaires et fraternelles doivent dépasser les sensibilités et les clivages dans le respect. La seule ligne rouge qu'il ne faut pas franchir selon Monsieur le Maire est le manque de respect, les attaques inutiles et autres. Il

Ville de Stains

pense que les élus présents, opposition comme majorité, doivent systématiquement faire l'effort d'être dans une posture de débat et de respect.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Zaiha NEDJAR pour présenter le vœu en tant qu'adjointe à la vie associative.

Mme Zaiha NEDJAR fait lecture du vœu.

« Le 6 février 2023, un terrible séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter a touché le sud-est de la Turquie, ainsi que le nord de la Syrie, causant de terribles pertes humaines, parmi les peuples turc, syrien, aussi parmi la communauté kurde très importante dans la région.

À l'heure de la rédaction de ce vœu, le terrible bilan humain s'élevait déjà à près de 22 000 morts alors que 40 000 morts, voire 50 000 morts sont désormais décomptés.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 millions de personnes seraient potentiellement exposées à des conséquences désastreuses à la suite de ce tremblement de terre et aux puissantes répliques qui l'ont suivi.

En plus des pertes humaines dramatiques, les dégâts matériels sont très importants dans cette partie du monde déjà lourdement touchée par un contexte géopolitique tendu. Les impacts en termes de développement social, économique, mais aussi sur le plan sanitaire s'inscriront certainement sur le long terme pour toutes les populations impactées.

Si plus de 45 pays, dont la France, se sont portés volontaires pour venir au secours des victimes et ont déployé des moyens matériels et humains, les conditions météorologiques difficiles entravent l'action des secours qui tentent de venir en aide aux blessés et aux sinistrés. En Syrie particulièrement, l'embargo et les sanctions économiques qui touchent la région impactent également l'acheminement du matériel de secours et des humanitaires. Si l'aide internationale s'est tout de suite mobilisée face à cette catastrophe naturelle de grande ampleur, les décisions politiques nécessaires doivent être prises immédiatement afin de faciliter la prise en charge des populations sinistrées et de les aider à surmonter les conséquences de cette catastrophe naturelle dans les mois et les années à venir.

La ville de Stains s'est toujours montrée solidaire des peuples à travers le monde touchés par des drames tels que les catastrophes naturelles ou les guerres. Dans ce contexte exceptionnel dans lequel toutes les aides sont les bienvenues, la majorité municipale propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association Paris Pazarciklilar Halk Evi (Maison de la communauté de Pazarcik à Paris), une association qui vient plus particulièrement en aide aux membres de la communauté kurde, dont plusieurs villages ont été ravagés par le tremblement de terre. La majorité municipale propose également d'octroyer une subvention de 3 000 euros au Secours Populaire français, qui intervient également en direction des populations sinistrées sur place, en Syrie et en Turquie. »

En conclusion, **Mme Zaiha NEDJAR** déclare que le Conseil municipal est appelé à approuver le vœu présenté par la majorité municipale, d'accorder à l'association Maison de la communauté de Pazarcik à Paris une subvention exceptionnelle de 3 000 euros, d'accorder au Secours Populaire français une subvention d'un montant de 3 000 euros également et de dire que les dépenses seront inscrites dans le budget.

Ville de Stains

Monsieur le Maire annonce que de nombreux dons arrivent d'un peu partout de la part de la population, des Stanoises et des Stanois, mais également au-delà. Il sait que de nombreuses collectivités ont également pris des délibérations pour voter des subventions. Chacune et chacun a choisi les différents partenaires à qui verser les dons. L'équipe municipale a fait en sorte que ces opérateurs soient des partenaires opérationnels et que les dons proviennent directement des populations. Dans le journal municipal, mais également dans toutes les communications de la municipalité, la ville aura l'occasion de demander d'amplifier cet élan de solidarité pendant plusieurs semaines et plusieurs mois pour avoir davantage de dons.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour

ARTICLE UN : APPROUVE le vœu présenté par la majorité municipale : « La ville de Stains solidaire des peuples turc, kurde et syrien, lourdement touchés par un séisme dévastateur », ci-après :

« Le 6 février 2023, un terrible séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter a touché le sud-est de la Turquie, ainsi que le nord de la Syrie, causant de terribles pertes humaines, parmi les peuples turc, syrien, mais aussi parmi la communauté kurde très importante dans la région.

À l'heure de la rédaction de ce vœu, le terrible bilan humain s'élève déjà à près de 22 000 morts.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 millions de personnes seraient potentiellement exposées à des conséquences désastreuses suite à ce tremblement de terre et aux puissantes répliques qui l'ont suivi.

En plus des pertes humaines dramatiques, les dégâts matériels sont très importants, dans cette partie du monde déjà lourdement touchée par un contexte géopolitique tendu. Les impacts en termes de développement social, économique, mais aussi sur le plan sanitaire s'inscriront certainement sur le long terme pour toutes les populations impactées.

Si plus de 45 pays, dont la France, se sont portés volontaires pour venir au secours des victimes et ont déployé des moyens matériels et humains, les conditions météorologiques difficiles entravent l'action des secours qui tentent de venir en aide aux blessés et aux sinistrés. En Syrie particulièrement, l'embargo et les sanctions économiques qui touchent la région impactent également l'acheminement du matériel de secours et des humanitaires. Si l'aide internationale s'est tout de suite mobilisée face à cette catastrophe naturelle de grande ampleur, les décisions politiques nécessaires doivent être prises immédiatement afin de faciliter la prise en charge des populations sinistrées et les aider à surmonter les conséquences de cette catastrophe naturelle dans les mois et les années à venir.

La ville de Stains s'est toujours montrée solidaire des peuples à travers le monde touchés par des drames tels que les catastrophes naturelles ou les guerres. Dans ce contexte exceptionnel dans lequel toutes les aides sont les bienvenues, la majorité municipale propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association Paris Pazarcikilar Halk Evi (Maison de la communauté de Pazarcik à Paris), une association qui vient plus particulièrement en aide aux membres de la communauté kurde, dont plusieurs villages ont été ravagés par le tremblement de terre. La majorité municipale propose également d'octroyer une subvention

Ville de Stains

de 3000 euros au Secours Populaire français, qui intervient également en direction des populations sinistrées sur place, en Syrie et en Turquie. »

ARTICLE DEUX : ACCORDE à l'association Paris Pazarciklilar Halk Evi (Maison de la communauté de Pazarcik à Paris) une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros).

ARTICLE TROIS : ACCORDE au Secours Populaire français une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros).

ARTICLE QUATRE : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire invite à participer au rassemblement prévu le lendemain à 18 h 30.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures et quatre minutes.

Le secrétaire de séance
Yvel LUXIER

Monsieur le Maire
Azzédine TAÏBI

